



LA SÉCURITÉ DE L'ARCTIQUE MENACÉE

DES BESOINS URGENTS DANS UN PAYSAGE GÉOPOLITIQUE ET ENVIRONNEMENTAL EN ÉVOLUTION

Rapport du Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

L'honorable Tony Dean, président
L'honorable Jean-Guy Dagenais, vice-président

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution



SÉNAT | SENATE
CANADA

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous :

par courriel : SECD@sen.parl.gc.ca

par la poste : Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.sencanada.ca

Le Sénat est actif sur Twitter à l'adresse @SenatCA

Pour suivre le Comité, taper le mot-clic #SECD

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DE RENVOI	4
MEMBRES DU COMITÉ.....	5
AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT : UN APPEL URGENT À L'ACTION	7
RÉSUMÉ	10
LISTE DE RECOMMANDATIONS.....	14
INTRODUCTION.....	19
CHAPITRE UN : LE CONTEXTE INTERNATIONAL DE SÉCURITÉ ET L'ARCTIQUE	22
L'approche de la Russie concernant la sécurité dans l'Arctique et les conséquences pour le Canada	23
Les intérêts stratégiques et économiques de la Chine dans l'Arctique	26
Les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la coopération dans l'Arctique.....	29
Les conséquences pour le Canada de la menace militaire accrue dans l'Arctique européen.....	31
L'évolution des menaces qui pèsent sur l'Amérique du Nord en passant par l'Arctique.....	35
Conclusions du comité et recommandations d'action	37
CHAPITRE DEUX : LA SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE ET L'ACCÈS ACCRU À LA RÉGION	40
L'évolution de l'interprétation du terme « sécurité dans l'Arctique »	41
Les changements climatiques dans l'Arctique	43
Les répercussions sur la sécurité d'une activité accrue dans l'Arctique	45
Les différends, les revendications et les désaccords relatifs à l'Arctique	50
Conclusions du comité et recommandations d'action	53
CHAPITRE TROIS : LES CAPACITÉS MILITAIRES ET L'INFRASTRUCTURE DE SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE.....	56
La présence des Forces armées canadiennes dans l'Arctique	57
Les projets d'acquisition actuels et proposés	61
Les infrastructures de défense et les collectivités de la région	67
Conclusions du comité et recommandations d'action	70
CONCLUSION	75
ANNEXE A – Témoins	76
ANNEXE B – Mémoires.....	80
ANNEXE C – Missions d'étude.....	81

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 10 février 2022 :

L'honorable sénateur Dean propose, appuyé par l'honorable sénatrice Dasko,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, les questions relatives à la sécurité et à la défense dans l'Arctique, y compris l'infrastructure militaire et les capacités en matière de sécurité du Canada;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 30 juin 2023 et que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant 180 jours après le dépôt de son rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Gérald Lafrenière

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 1^{er} juin 2023 :

L'honorable sénateur Dean propose, appuyé par l'honorable sénatrice Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer auprès du greffier du Sénat un rapport portant sur son étude sur les questions relatives à la sécurité et à la défense dans l'Arctique, y compris l'infrastructure militaire et les capacités en matière de sécurité du Canada, si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, et que le rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Gérald Lafrenière

MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable Tony Dean
Président



L'honorable Jean-Guy Dagenais
Vice-président

Les honorables sénateurs



Margaret Dawn
Anderson



Peter M. Boehm



Pierre-Hugues Boisvenu



Donna Dasko



Marty Deacon (Ontario)



Clément Gignac



Victor Oh



David Richards



Hassan Yussuff

Membres d'office du comité :

L'honorable sénateur Marc Gold, c.p., ou
L'honorable sénatrice Patti LaBoucane-Benson;
L'honorable sénateur Donald Neil Plett, ou
L'honorable sénatrice Yonah Martin

Autres sénateurs ayant participé à cette étude :

L'honorable sénatrice Mobina Jaffer
L'honorable sénateur Marty Klyne
L'honorable sénateur Mohamed-Iqbal Ravalia
L'honorable sénatrice Pat Duncan
L'honorable sénateur Andrew Cardozo
L'honorable sénateur Larry Smith
L'honorable sénatrice Michèle Audette
L'honorable sénatrice Karen Sorensen

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Ariel Shapiro, analyste
Anne-Marie Therrien-Tremblay, analyste

Direction des comités du Sénat :

Ericka Dupont, greffière à la procédure
Catlin Seibel-Kamél, greffière législative
Natacha Umugwaneza, adjointe administrative

Direction des communications du Sénat :

Ben Silverman, agent des communications (Comités)
Stav Nitka, agent des communications (Comités)

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT : UN APPEL URGENT À L'ACTION

Tout d'abord, j'aimerais faire part de certaines des réflexions collectives du comité sur la question cruciale de la sécurité et de la défense dans l'Arctique. L'importance de cette question n'a cessé de croître au fil du temps en raison de facteurs tels que l'accès grandissant à la région, les intérêts concurrents qui s'y affrontent et l'évolution de la dynamique géopolitique en ce qui concerne l'Arctique. Toutefois, cette question n'avait pas fait l'objet d'une attention particulière depuis la Guerre froide, lorsque l'Arctique était perçu comme une zone militaire stratégique.

Le présent rapport s'appuie sur les travaux antérieurs de comités parlementaires et met l'accent sur le contexte mondial actuel en matière de sécurité, qui se caractérise par une volatilité et une imprévisibilité accrues. L'étude du comité a été réalisée dans un environnement géopolitique en constante évolution. Le 24 février 2022, peu après le début de l'étude du comité, la Russie a envahi l'Ukraine, provoquant des bouleversements comme l'Europe n'en avait pas vécu depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cette guerre a des conséquences fondamentales pour la sécurité et la défense dans l'Arctique, dont certaines, à l'heure actuelle, ne sont pas connues. Par exemple, elle a incité des États arctiques comme la Finlande et la Suède à demander leur adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Les tensions se sont également intensifiées entre le Canada et la Chine. Les relations entre les deux pays se sont détériorées à la suite de la mise en détention arbitraire de deux Canadiens – Michael Kovrig et Michael Spavor – en Chine en décembre 2018. Bien qu'ils aient été libérés en septembre 2021, les relations ne se sont pas rétablies. Le comité est préoccupé par l'intérêt de la Chine pour les ressources naturelles et des emplacements stratégiques dans l'Arctique, et par ses relations de plus en plus étroites avec la Russie.

L'examen par le gouvernement du Canada de la politique canadienne de défense de 2017 intervient dans un contexte international qui se dégrade, et le comité s'attend à ce que cet examen propose des mesures visant à renforcer la sécurité et la défense du Canada dans l'Arctique. À ce jour, le Canada a pris plusieurs mesures destinées à renforcer la sécurité internationale, comme son programme de formation très efficace pour les soldats ukrainiens et le rôle de premier plan qu'il joue dans la présence avancée renforcée de l'OTAN en Lettonie. Le Canada envoie également régulièrement des navires de guerre pour contribuer aux efforts de ses alliés dans la région indopacifique et a récemment annoncé son intention d'accroître sa présence militaire dans cette région. Toutefois, compte tenu du nombre croissant d'opérations militaires menées au pays en réponse à des catastrophes naturelles, ces engagements internationaux mettent à rude épreuve les ressources militaires du Canada, qui sont déjà bien inférieures à l'effectif visé.

Les difficultés que rencontre le Canada dans l'acquisition de matériel de défense sont anciennes et compromettent la capacité du pays d'équiper ses forces de sécurité et de défense pour les opérations dans l'Arctique. Cela dit, le comité accueille favorablement les annonces récentes concernant l'achat de chasseurs F-35 Lightning II et de navires capables d'intervenir dans l'Arctique

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

pour la Marine royale canadienne et la Garde côtière canadienne. Ces appareils contribueront tant à la capacité du Canada d'assurer sa souveraineté qu'à l'amélioration de la sécurité internationale.

Le comité a pris connaissance d'une série de menaces importantes qui pèsent sur l'Arctique lui-même. Il s'agit notamment des changements climatiques, des défis de sécurité liés à l'augmentation du trafic maritime international dans le passage du Nord-Ouest, de l'intérêt mondial pour les ressources naturelles de l'Arctique, de l'expansion des bases militaires russes dans l'Arctique, de la présence de sous-marins étrangers dans les eaux arctiques, ainsi que de la fréquence et de la sophistication des cyberattaques. Les changements climatiques, tout particulièrement, ont déjà une multitude d'impacts sur les populations de l'Arctique, par exemple, le recul rapide du littoral et la fonte du pergélisol, qui touchent les infrastructures communautaires, le logement, les routes et les pistes d'atterrissage.

La mission d'étude du comité dans des communautés de l'Arctique canadien nous a permis de rencontrer personnellement des dirigeants autochtones et d'apprendre d'eux. Selon nous, les contributions essentielles que les peuples autochtones du Canada apportent à la souveraineté canadienne, notamment en remplissant les fonctions de Rangers canadiens, doivent être reconnues. Cependant, les torts historiques que le Canada a fait subir aux peuples autochtones au nom de la souveraineté, tels que la réinstallation forcée, doivent également être admis.

Les dirigeants autochtones du Nord du Canada ont fait part au comité de leur vif désir de participer en tant que partenaires à part entière au développement des infrastructures et à l'extraction des ressources qui profiteront à leurs communautés. Conformément aux exigences des traités modernes et au principe selon lequel « Rien ne se fera pour nous sans nous », les gouvernements et les organisations autochtones s'attendent à être consultés sur les projets d'infrastructure liés à la sécurité et à la défense du gouvernement du Canada dans le Nord. De même, à l'instar d'autres communautés du Nord, ils s'attendent à ce que ces investissements profitent aux populations du Nord, notamment en ce qui concerne l'Internet à large bande et d'autres technologies de communication, les routes, l'agrandissement des aéroports et des pistes d'atterrissage, l'énergie plus propre, l'eau saine et l'amélioration des logements et des infrastructures de loisirs. Cela dit, il est peu probable que les dépenses consacrées à la sécurité et à la défense suffisent à elles seules à éliminer le déficit d'infrastructures dans le Nord. Il est urgent de répondre aux besoins non comblés et aux attentes non satisfaites par un dialogue ouvert et honnête afin de mettre en lumière d'autres sources de financement.

Le comité a pu voir l'expertise, les compétences et l'engagement des forces de sécurité du Canada présentes dans l'Arctique, y compris les Rangers canadiens. Lors de notre mission d'étude au quartier général du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), au Colorado, nous avons pu constater la force du leadership canadien dans les opérations du NORAD, qui apportent une contribution unique à la protection de l'Arctique nord-américain. Il est cependant clair que des infrastructures vieillissantes et des technologies dépassées compromettent la protection de la souveraineté du Canada et la défense de l'Amérique du Nord contre de nouvelles menaces telles que les missiles de croisière de longue portée et les missiles hypersoniques. Ces vulnérabilités potentielles font partie des préoccupations les plus importantes cernées dans le cadre de cette étude, et il faut y remédier dès que possible.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Je fais écho à la remarque faite par un représentant du ministère de la Défense nationale : l'Arctique se trouve à un point d'inflexion où la région a acquis une importance stratégique essentielle. Le présent rapport, qui résume nos principales constatations, est le fruit de plusieurs mois de réunions avec plus de 64 témoins représentant un large éventail de points de vue. Nous espérons vivement qu'il contribuera à susciter la volonté politique nécessaire pour aborder la question de la sécurité et de la défense dans l'Arctique avec toute l'urgence qu'exige la situation.

Au nom du comité, je remercie les témoins qui ont offert leurs points de vue au cours de notre étude sur la sécurité et la défense dans l'Arctique. Je tiens également à exprimer la gratitude du comité à l'endroit des officiers militaires qui nous ont fait visiter des installations militaires clés du Canada et des États-Unis. Mais surtout, je veux remercier du fond du cœur les résidents de l'Arctique canadien – y compris les représentants des Inuits et des Premières nations – qui nous ont accueillis si chaleureusement lors de la mission d'étude du comité dans la région. Nos efforts de documenter les défis urgents en matière de sécurité et de défense auxquels le Canada fait face dans l'Arctique, et de recommander des mesures précises pour les relever, auraient été impossibles sans ces perspectives.

RÉSUMÉ

De mars 2022 à avril 2023, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants a mené une étude sur les questions relatives à la sécurité et à la défense dans l'Arctique, y compris l'infrastructure militaire et les capacités en matière de sécurité du Canada. À certains égards, cette étude était complémentaire à des études antérieures réalisées par d'autres comités parlementaires. Durant les audiences tenues à Ottawa et les missions d'étude dans l'Arctique canadien, de même qu'au quartier général du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), à Colorado Springs (Colorado), le comité a entendu parler de trois thèmes : le contexte international de sécurité et l'Arctique; la sécurité dans l'Arctique et l'accès accru à la région; ainsi que les capacités militaires et l'infrastructure de sécurité dans l'Arctique.

Chapitre un : Le contexte international de sécurité et l'Arctique

Selon des témoins, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a d'importantes conséquences pour la sécurité et la défense dans l'Arctique. S'ils ne croyaient pas qu'il y ait une menace militaire directe pour l'Arctique canadien à l'heure actuelle, les témoins ont dit craindre la modernisation militaire de la Russie dans la région, en particulier de ses bases dans l'Arctique. Malgré les pertes subies sur le champ de bataille à la suite de l'invasion de l'Ukraine, les capacités militaires de la Russie demeurent formidables.

Des témoins ont également discuté des visées et des activités de la Chine dans l'Arctique. Se qualifiant d'« État proche de l'Arctique », le pays a fait savoir qu'il a des intérêts stratégiques et économiques dans la région. Des témoins ont également dit croire que la collaboration entre la Russie et la Chine sur certaines questions pourrait élargir l'accès de la Chine aux ressources naturelles et aux emplacements stratégiques dans l'Arctique.

En outre, des témoins ont observé que l'une des conséquences pour l'Arctique de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 a été l'interruption de certaines activités du Conseil de l'Arctique, le principal organe de coopération dans l'Arctique. Le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et les États-Unis ont, dans une large mesure, suspendu leur coopération avec la Russie sur les questions concernant l'Arctique, mais coopèrent davantage entre eux en matière de sécurité et de défense.

Selon les témoins, l'Arctique européen et l'Arctique nord-américain font face à des menaces militaires différentes, plus élevées pour le premier que pour le second. L'adhésion de la Finlande à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le 4 avril 2023, a créé une nouvelle frontière entre l'OTAN et la Russie. Si la Suède adhère à l'OTAN, tous les États arctiques autres que la Russie seront membres de l'organisation.

Des témoins ont attiré particulièrement l'attention sur les menaces pour la sécurité que présentent les armes susceptibles de passer par l'Arctique pour cibler l'Amérique du Nord. Le NORAD, commandé conjointement par le Canada et les États-Unis, a pour mission de détecter certains types de menaces qui visent l'Amérique du Nord et d'assurer la défense contre ces menaces. Or, de

nouveaux types de missiles – les missiles hypersoniques et les missiles de croisière à longue portée – pourraient présenter un défi pour les capacités de surveillance actuelles du NORAD.

Chapitre deux : La sécurité dans l'Arctique et l'accès accru à la région

Selon des témoins, l'interprétation du terme « sécurité dans l'Arctique » devrait être évaluée de manière continue. À leur avis, le concept devrait prévoir une approche plus intersectionnelle qui intègre des perspectives environnementales, sanitaires, sociales, économiques et autochtones, plutôt que de reposer sur une interprétation étroite axée sur la sécurité militaire. Par le passé, certaines mesures prises par le gouvernement canadien destinées à renforcer la sécurité militaire dans l'Arctique, comme la réinstallation forcée des Inuits afin de défendre la souveraineté du Canada dans l'Arctique pendant la Guerre froide, avaient causé du tort aux collectivités autochtones de la région. C'est pourquoi les décisions relatives à la sécurité et à la défense dans l'Arctique doivent être prises avec la participation pleine et entière des gouvernements locaux et autochtones.

Des témoins ont indiqué que les changements climatiques sont une préoccupation importante pour l'Arctique canadien et ses habitants. Ils aggravent les risques pour la sécurité dans la région et ont des impacts importants sur les peuples autochtones de l'Arctique. Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes (FAC) déploient des efforts afin que l'infrastructure militaire puisse s'adapter aux changements climatiques dans la région, dont le dégel du pergélisol. Les changements climatiques font également augmenter la probabilité de catastrophes naturelles dans le Nord du Canada, ce qui accroît la fréquence des opérations militaires et pangouvernementales.

L'intensification de l'activité humaine dans l'Arctique résultant des changements climatiques présente un défi en matière de sécurité pour le Canada, notamment en ce qui concerne le contrôle des frontières et des eaux arctiques canadiennes, les catastrophes environnementales ainsi que les situations de recherche et de sauvetage. Le nombre annuel de voyages – ou passages – de navires dans l'Arctique a plus que triplé depuis 1990, ce qui comprend le trafic commercial et touristique. Plusieurs ministères et organismes fédéraux collaborent avec les populations locales afin de mettre en œuvre des mesures destinées à relever ce défi. Des témoins ont cependant identifié d'autres mesures que le gouvernement du Canada pourrait prendre afin de mieux réagir aux défis actuels et futurs en matière de sécurité.

Des témoins ont également parlé des impacts possibles du contexte géopolitique actuel et des changements climatiques sur les différends, les désaccords et les revendications liés à l'Arctique. Les différends territoriaux et maritimes impliquant le Canada sont bien gérés, comme en témoigne partiellement l'accord conclu en juin 2022 entre le Canada et le Danemark concernant le statut d'un îlot inhabité situé entre le Canada et le Groenland. Le dialogue fructueux entre la Russie, le Canada et d'autres États arctiques revendiquant un plateau continental étendu dans la région a cependant été suspendu à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022.

Chapitre trois : Les capacités militaires et l'infrastructure de sécurité

La Force opérationnelle interarmées (Nord) des FAC, qui consiste en quelque 340 membres du personnel et qui a son quartier général à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), est responsable de la plupart des opérations militaires canadiennes au nord du 60^e parallèle. Dans le cadre de leurs opérations dans l'Arctique, les FAC collaborent avec d'autres organisations fédérales, des gouvernements territoriaux et des alliés. Le NORAD se sert des capacités et de l'infrastructure des FAC dans l'Arctique, y compris leurs avions de chasse et leurs emplacements d'opérations avancés, pour maintenir la surveillance et le contrôle aérospatiaux dans le Nord canadien. Les Rangers canadiens, dont un grand nombre sont des Autochtones, sont un autre élément de la présence militaire de notre pays dans l'Arctique canadien. Des témoins ont insisté sur l'importance des Rangers canadiens pour la souveraineté et la sécurité du Canada dans l'Arctique.

Le Canada a plusieurs projets d'acquisition en défense actuels et proposés liés à la sécurité dans l'Arctique et à la défense du territoire. Des témoins ont noté divers aspects de l'annonce faite par le gouvernement du Canada en juin 2022 concernant l'engagement financier du Canada de 38,6 milliards de dollars sur 20 ans comme contribution à la modernisation du NORAD. Le plan de modernisation prévoit la mise en place de nouveaux systèmes de surveillance tels que des sites de radar « transhorizon », qui amélioreront la capacité des FAC et du NORAD de détecter les menaces aérospatiales – y compris les missiles hypersoniques et les missiles de croisière longue portée – approchant de l'Amérique du Nord. Des témoins ont toutefois aussi soulevé des préoccupations concernant une « période de transition » entre le moment où un adversaire pourrait déployer ces missiles et celui où les sites de radar transhorizon et d'autres nouveaux systèmes seront en place, ce qui laisse croire que le NORAD pourrait éprouver des difficultés à détecter les diverses menaces durant cette période.

L'acquisition récemment annoncée de 88 chasseurs F-35 Lightning II par le Canada contribuera à accroître les capacités aérospatiales du Canada. L'annonce du financement accordé au plan de modernisation du NORAD comprend la mise à niveau de l'infrastructure aérienne dans l'Arctique, comme les emplacements d'opérations avancés. Par exemple, dans le cadre de la modernisation du NORAD, on prolongera la piste d'atterrissage d'Inuvik – qui est utilisée à des fins militaires et civiles. Des témoins ont aussi proposé l'acquisition de capacités aériennes additionnelles, notamment de recherche et de sauvetage.

Les nouveaux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique pourraient renforcer les capacités de la Marine royale canadienne et de la Garde côtière canadienne lors de leurs opérations dans l'Arctique. Des témoins ont reconnu que ces navires pouvaient accroître la capacité du Canada à exercer sa souveraineté dans les eaux arctiques, mais se sont demandé si l'infrastructure – notamment pour le ravitaillement – est adéquate pour appuyer les opérations des navires. Des témoins ont décrit diverses technologies qui permettraient à de futurs sous-marins de fonctionner sous les glaces de l'Arctique, bien qu'ils aient admis que le Canada pourrait prendre des décennies à acquérir une telle capacité. Des témoins ont par ailleurs avancé l'idée d'utiliser des capteurs sous-marins sans équipage comme solution de rechange à l'acquisition de sous-marins.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

En ce qui concerne le processus d'approvisionnement en défense, des témoins ont émis des points de vue divergents. Certains ont dit que le processus fonctionne bien, mais d'autres ont exprimé des préoccupations quant à la volonté et à l'aptitude du Canada d'acquérir des capacités militaires dans les délais et selon les budgets prévus.

Le gouvernement du Canada veut s'assurer que les collectivités autochtones et du Nord tirent parti des dépenses consacrées à la sécurité et à la défense dans l'Arctique, notamment en accordant des contrats à des entreprises appartenant à des Autochtones. Au sujet de l'infrastructure, des témoins ont mentionné les possibilités que présentaient les infrastructures à multiples usages de contribuer à la sécurité et à la défense tout en produisant des retombées pour les collectivités locales.

Conclusion

Un certain nombre de questions abordées par les témoins – dont le contexte géopolitique en constante évolution, l'accroissement de l'intérêt pour l'Arctique et de l'activité qui s'y déroule, les changements climatiques dans le Nord et leurs impacts, les défis en matière d'infrastructure et le processus d'approvisionnement en défense – ont également été examinées dans des rapports produits par d'autres comités parlementaires liés à l'Arctique ainsi qu'à la sécurité et à la défense du Canada. Le gouvernement du Canada a pris certaines mesures afin d'accroître la sécurité et la défense dans l'Arctique – comme la publication du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* et du plan de modernisation du NORAD, de même que l'acquisition de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique – mais il doit en faire davantage.

Ayant voyagé dans l'Arctique canadien, le Comité met l'accent sur les risques auxquels cette région est exposée et souligne qu'il est urgent pour le gouvernement du Canada d'investir dans les capacités en matière de sécurité et de défense, ainsi que dans les infrastructures sociales et économiques de la région. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

LISTE DE RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 :

Que le gouvernement du Canada inclue, dans la prochaine politique de défense, une section sur la sécurité et la défense dans l'Arctique. Reconnaissant que le contexte international de sécurité se détériore, cette section devrait souligner l'évolution des questions relatives à la sécurité et la défense dans l'Arctique depuis la publication de la politique de défense précédente, en 2017. Elle devrait également indiquer quels sont les projets du gouvernement pour s'attaquer le plus rapidement possible aux menaces qui pèsent sur le Canada, y compris sur l'Arctique, et aux nouvelles menaces qui pourraient atteindre l'Amérique du Nord en passant par l'Arctique. (p. 38)

Recommandation 2 :

Que le gouvernement du Canada fasse une mise à jour annuelle sur les priorités et les plans du Canada concernant la sécurité et la défense dans l'Arctique auprès des intervenants visés, notamment les premiers ministres des provinces et des territoires canadiens ainsi que les dirigeants des organisations et des gouvernements locaux autochtones. Au moment de la mise à jour, le gouvernement devrait veiller à ce que le dialogue avec les intervenants sur la sécurité et la défense dans l'Arctique soit ouvert et honnête. (p. 39)

Recommandation 3 :

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les gouvernements du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et des États-Unis afin de trouver des façons d'accroître la coopération dans les dossiers relatifs à la sécurité et à la défense dans l'Arctique. (p. 39)

Recommandation 4 :

Que le gouvernement du Canada, dans la prochaine politique de défense, décrive l'approche du Canada pour dissuader les adversaires dans l'Arctique, y compris pendant la « période de transition » prévue entre le moment où les adversaires pourraient déployer de nouveaux systèmes d'armes et celui où le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord disposera de la technologie nécessaire pour les détecter. (p. 39)

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Canada, lors de l'élaboration de la prochaine politique de défense, examine si des modifications à la politique du Canada en matière de défense contre les missiles balistiques sont requises. (p. 39)

Recommandation 6 :

Que le gouvernement du Canada se serve de mécanismes institutionnels existants ou nouveaux pour travailler en partenariat avec les peuples autochtones dans l'Arctique, notamment pour obtenir leurs points de vue sur la sécurité et la défense dans la région. Ces partenariats devraient être menés dans le respect des droits autochtones prévus dans les traités modernes en ce qui concerne l'utilisation et la gestion des terres et des ressources. (p. 54)

Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Secrétariat national Recherche et sauvetage, établisse – d'ici le 31 mars 2024 – une table ronde permanente sur la recherche et le sauvetage dans l'Arctique. Cette table ronde devrait être composée de représentants des gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones ainsi que d'organisations communautaires et d'entités gouvernementales participant aux activités de recherche et de sauvetage, y compris les Rangers canadiens. Elle devrait avoir notamment pour objectif d'élaborer une stratégie globale de recherche et de sauvetage dans l'Arctique. (p. 54)

Recommandation 8 :

Que le gouvernement du Canada s'assure que les normes liées au secteur des navires de croisière dans l'Arctique canadien complètent les plans de gestion conçus par les gouvernements et les organisations autochtones et que ces normes sont respectueuses des terres, des eaux et des populations autochtones. De plus, le gouvernement devrait améliorer sa coopération avec les gouvernements et les organisations autochtones sur les questions qui ont trait à ce secteur dans l'Arctique, y compris les questions liées à la gestion des navires et à la protection du milieu marin. (p. 54)

Recommandation 9 :

Que le gouvernement du Canada, en l'absence d'installations désignées pour le dédouanement des navires de croisière dans l'Arctique, examine différentes options pour le traitement des voyageurs entrant au Canada dans l'Arctique. Outre la pratique actuelle consistant à envoyer des agents des services frontaliers au port d'arrivée, les options examinées devraient comprendre

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

l'utilisation des télécommunications. Le gouvernement devrait publier les résultats de cet examen d'ici le 31 décembre 2024. (p. 54)

Recommandation 10 :

Que le gouvernement du Canada élabore, en collaboration avec les gouvernements territoriaux, locaux et autochtones et les détenteurs de droits issus de traités, un cadre et des mécanismes connexes qui permettraient d'améliorer la connaissance des impacts environnementaux, dans l'Arctique, des activités actuelles et planifiées qui sont liées à la sécurité et à la défense. Ce cadre devrait présenter des mesures visant à atténuer les effets du dégel du pergélisol sur les infrastructures, en envisageant notamment d'aménager les nouvelles infrastructures de sécurité et de défense dans des secteurs moins vulnérables au dégel du pergélisol. Le gouvernement devrait publier le cadre d'ici le 30 juin 2024. (p. 55)

Recommandation 11 :

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre rapidement les recommandations 16 à 20 du rapport du Comité sénatorial spécial sur l'Arctique intitulé *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*. D'ici le 31 mars 2024, le gouvernement devrait fournir au Sénat de l'information concernant les mesures prises pour donner suite à ces recommandations, qui concernent la science, le savoir autochtone et la conservation de l'environnement. (p. 55)

Recommandation 12 :

Que le gouvernement du Canada évalue si des changements à la taille, à l'emplacement ou à la nature de la présence des Forces armées canadiennes dans l'Arctique canadien sont requis. Le gouvernement devrait publier les résultats de cette évaluation d'ici le 30 septembre 2024. (p. 72)

Recommandation 13 :

Que le gouvernement du Canada fasse une évaluation approfondie des infrastructures des Forces armées canadiennes au nord du 60^e parallèle et celles dans le Sud du Canada qui appuient les opérations dans l'Arctique. Cette évaluation devrait avoir pour objectif de déterminer quelles infrastructures doivent être réparées ou modernisées dans l'immédiat. Le gouvernement devrait rendre publics les résultats de cette évaluation d'ici le 30 juin 2025. (p. 72)

Recommandation 14 :

Que le gouvernement du Canada règle dans les plus brefs délais les problèmes qui nuisent au recrutement de Rangers canadiens et au maintien des effectifs. Dans le cadre de ces efforts, le

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

gouvernement devrait à la fois s'assurer que les Rangers canadiens ont un accès adéquat à l'équipement nécessaire et apporter les changements requis à leur rémunération. (p. 72)

Recommandation 15 :

Que le gouvernement du Canada publie, d'ici le 30 juin 2024, une mise à jour concernant l'état du programme d'amélioration des Rangers canadiens. (p. 72)

Recommandation 16 :

Que le gouvernement du Canada élabore un plan pour soutenir le bien-être des membres des forces de sécurité et de défense affectées dans l'Arctique, y compris les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada. Le gouvernement devrait publier ce plan d'ici le 31 mars 2025. (p. 72)

Recommandation 17 :

Que le gouvernement du Canada informe régulièrement le Parlement de la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. Transmise à une fréquence annuelle au minimum, l'information devrait porter sur les retards ou les difficultés possibles dans la réalisation des projets d'approvisionnement dans les délais et selon les budgets prévus ainsi que sur les mesures prises pour résoudre ces difficultés. (p. 73)

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Canada détermine si les deux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique acquis pour la Garde côtière canadienne devraient être armés afin de pouvoir mieux affirmer la souveraineté du Canada et protéger le littoral et les eaux de l'Arctique canadien. (p. 73)

Recommandation 19 :

Que le gouvernement du Canada ajoute, dans sa prochaine politique de défense, une section sur la connaissance du domaine sous-marin et les menaces sous-marines. Cette section devrait présenter un plan visant à remplacer rapidement les sous-marins canadiens actuels par des sous-marins capables de mieux fonctionner dans l'Arctique. (p. 73)

Recommandation 20 :

Que le gouvernement du Canada déploie des efforts pour se joindre au partenariat trilatéral de sécurité entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, connu sous le nom d'AUKUS. Ce

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

faisant, le gouvernement devrait faire connaître les façons dont le Canada pourrait contribuer à la collecte et au partage de renseignements. (p. 73)

Recommandation 21 :

Que le gouvernement du Canada élabore un plan pour améliorer la connectivité à Internet à large bande dans l'Arctique afin de répondre aux besoins militaires et civils. Les options examinées dans le cadre de l'élaboration du plan devraient comprendre l'utilisation de satellites et de câbles à fibres optiques. D'ici le 30 juin 2024, le gouvernement devrait publier des informations sur le montant des fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan, ainsi que sur les échéances prévues par le plan. (p. 73)

Recommandation 22 :

Que le gouvernement du Canada examine, pour tous les projets d'infrastructure liés à la sécurité dans l'Arctique canadien et à sa défense, si des bâtiments à multiples usages sont appropriés. (p. 73)

Recommandation 23 :

Que le gouvernement du Canada détermine, pour chaque projet de sécurité et de défense en cours ou proposé dans l'Arctique, les retombées sociales et économiques probables qui seraient créées pour les collectivités de l'Arctique. S'il s'avère que les projets du genre sont peu susceptibles d'avoir de telles retombées, le gouvernement devrait désigner d'autres sources de financement fédéral qui pourraient permettre de répondre aux besoins sociaux et économiques les plus urgents dans l'Arctique. (p. 74)

INTRODUCTION

Le 10 février 2022, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants (le comité)¹ a commencé une étude sur « les questions relatives à la sécurité et à la défense dans l'Arctique, y compris l'infrastructure militaire et les capacités en matière de sécurité du Canada² ». Cette étude constitue en quelque sorte le prolongement du travail d'autres comités parlementaires qui ont exploré diverses questions touchant l'Arctique. Le présent rapport complète et met à jour tout particulièrement une partie du contenu des rapports de comités suivants :

- le rapport *Un Arctique sécurisé et souverain*, publié en avril 2023 par le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes;
- le rapport *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*, publié en juin 2019 par le Comité sénatorial spécial sur l'Arctique;
- le rapport *Édification du pays dans le nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*, publié en avril 2019 par le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes;
- le rapport *Quand chaque minute compte – Recherche et sauvetage maritimes*, publié en novembre 2018 par le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Bon nombre des thèmes abordés dans ces rapports conservent leur pertinence ou sont devenus plus urgents. Il s'agit notamment du retour de la concurrence géopolitique, des impacts des changements climatiques, des besoins en infrastructures dans l'Arctique canadien, de la collaboration avec les gouvernements locaux et autochtones, de la coopération en matière de sécurité internationale et de défense, ainsi que des opérations militaires dans l'Arctique.

Le comité estime que l'évolution constante du contexte de sécurité internationale et de l'environnement naturel justifie d'approfondir l'examen de plusieurs aspects de la sécurité et de la défense dans l'Arctique. Par exemple, le rapport produit par le Comité sénatorial spécial sur l'Arctique en juin 2019 présentait l'Arctique comme une « possible nouvelle plateforme de rivalité internationale³ ». Le 24 février 2022, peu après le début de l'étude du comité, la Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine, qui se poursuit à ce jour. Par ailleurs, d'autres parties du monde, comme la région indopacifique, sont le théâtre de tensions croissantes, et les relations diplomatiques entre le Canada et la Chine se sont détériorées. C'est dans ce contexte international

¹ Lorsque l'étude a commencé, le comité s'appelait Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

² Sénat du Canada, *Journaux*, 10 février 2022.

³ Sénat, Comité spécial sur l'Arctique, *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*, Quatrième rapport, juin 2019, p. 107.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

en évolution constante que le gouvernement du Canada a annoncé un examen de la politique de défense de 2017 du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*.

L'Arctique canadien représente 40 % de la masse terrestre du Canada, 75 % de son littoral et moins de 1 % de sa population⁴. La plupart des résidents de l'Arctique sont des Inuits, la population des trois territoires est constituée à plus de 50 % d'Autochtones⁵. L'Arctique canadien est la terre ancestrale des Inuits, qui ont historiquement joué un rôle central dans l'établissement de la souveraineté du Canada dans l'Arctique, rôle qui continue à ce jour.

Dans le cadre de la présente étude, le comité a effectué deux missions d'étude : l'une en octobre 2022, à Iqaluit et à Cambridge Bay (Nunavut), et à Inuvik, Tuktoyaktuk et Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest); et l'autre, en février 2023, au quartier général du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), à Colorado Springs (Colorado). Au cours de ces missions, le comité a rencontré des organisations et des personnes qui ont discuté des défis actuels concernant la sécurité et la défense dans l'Arctique, ainsi que des perspectives des collectivités locales et des manières dont le Canada et ses partenaires répondent à ces défis. L'annexe C contient une liste des organisations et des personnes que le comité a rencontrées durant ces missions. Les réunions en question n'ont pas fait l'objet d'une transcription, mais les informations recueillies ont nourri les conclusions du comité sur un certain nombre de sujets.

De plus, le comité a tenu 13 réunions à Ottawa entre mars 2022 et avril 2023, et a entendu 64 témoins. Outre la ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la Défense, les témoins comprenaient des représentants du gouvernement fédéral et des Forces armées canadiennes, des dirigeants autochtones, des universitaires et d'autres parties prenantes. Le comité a également reçu des mémoires d'organisations et de particuliers, dont certains n'ont pas comparu en tant que témoins.

Le rapport du comité résume les informations présentées lors de ces réunions et contenues dans les mémoires. Le chapitre un est consacré au contexte international de sécurité et à l'Arctique. Le chapitre deux porte sur la sécurité dans l'Arctique et l'accès accru à la région, tandis que les questions relatives aux capacités militaires et à l'infrastructure de sécurité dans l'Arctique sont examinées au chapitre trois. Chaque chapitre présente les conclusions et les recommandations d'action du comité sur ces trois thèmes.

⁴ Gouvernement du Canada, *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord : Chapitre sur la sécurité et la défense*, 2019.

⁵ Statistique Canada, *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution



De gauche à droite : les sénateurs Peter Boehm, Margaret Dawn Anderson, Marty Deacon, Clément Gignac, Dennis Patterson, Pierre-Hugues Boisvenu, Donna Dasko, Pat Duncan et Hassan Yussuff à l'Assemblée législative du Nunavut à Iqaluit (Nunavut).

CHAPITRE UN : LE CONTEXTE INTERNATIONAL DE SÉCURITÉ ET L'ARCTIQUE

Le comité reconnaît que le contexte international de sécurité a changé radicalement ces dernières années. Les comportements de plus en plus agressifs de la Russie et de la Chine marquent le retour de la concurrence géopolitique. Du point de vue de la sécurité internationale, le monde est moins sûr qu'il ne l'était à la fin de la Guerre froide. Dans la foulée de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, il est encore plus urgent de renforcer la sécurité de l'Arctique nord-américain.

Les témoins ont abordé divers thèmes relatifs au contexte international de sécurité et à l'Arctique. Bien qu'une grande partie de la discussion ait été axée sur les menaces possibles posées par la Russie dans l'Arctique, ils ont également noté certaines menaces provenant de la Chine. Les principaux thèmes examinés ont été les suivants : l'approche de la Russie concernant la sécurité dans l'Arctique et les conséquences pour le Canada; les intérêts stratégiques et économiques de la Chine dans l'Arctique; les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la coopération dans l'Arctique; les conséquences pour le Canada de la menace militaire accrue dans l'Arctique européen; et l'évolution des menaces pour l'Amérique du Nord que posent les missiles susceptibles de traverser l'Arctique.



De gauche à droite : le brigadier-général James Hawthorne (Aviation royale canadienne), les sénateurs Jean-Guy Dagenais, Marty Deacon, Victor Oh, Clément Gignac, Donna Dasko, Tony Dean, Hassan Yussuff, Pierre-Hugues Boisvenu et Margaret Dawn Anderson et le commandant Anthony Lefresne (Marine royale canadienne), en visite au quartier-général du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, à Colorado Springs (Colorado).

L'approche de la Russie concernant la sécurité dans l'Arctique et les conséquences pour le Canada

Un représentant d'Affaires mondiales Canada a indiqué qu'Affaires mondiales Canada a changé son analyse de la « vision du monde » de la Russie à la suite de l'invasion de l'Ukraine par ce pays en 2022. Le représentant a ajouté que le Canada devrait s'« inquiéter » du fait que la Russie avance dans une direction plus militaire, notamment dans le contexte de l'Arctique européen et de l'Arctique nord-américain⁶. Une autre représentante d'Affaires mondiales Canada a déclaré que l'invasion souligne le mépris de la Russie pour le droit international et l'ordre international fondé sur des règles⁷.

Selon un représentant d'Affaires mondiales Canada, l'Arctique a été perçu, après la fin de la Guerre froide, comme une « région de coopération et de paix internationales⁸ ». Cependant, Mathieu Boulègue, chercheur associé du Programme Russie et Eurasie à l'organisation Chatham House, a observé que l'invasion de l'Ukraine par la Russie « a brisé tout espoir que nous avons peut-être de maintenir les tensions à un faible niveau et de poursuivre la coopération exceptionnelle qu'il y avait dans l'Arctique⁹ ».

Le lieutenant-général Alain Pelletier, commandant adjoint du NORAD, a expliqué que la Russie a commencé à effectuer des patrouilles aériennes à long rayon d'action dans le Nord en 2007, et a observé qu'il y avait eu en moyenne de 0 à 15 patrouilles par année au cours de la période allant de 2007 à 2021. Selon lui, le nombre de patrouilles a diminué en 2022, juste après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, mais les patrouilles ont repris à la fin de l'année. En outre, il a déclaré que certaines bases militaires de l'époque de la Guerre froide situées dans l'Arctique russe avaient été rouvertes ou reconstruites au cours de la dernière décennie, et que plus de 10 bases sont actuellement opérationnelles¹⁰.

⁶ Sénat, Comité permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants (SECD), *Témoignages*, 21 mars 2022 (Kevin Hamilton).

⁷ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Heidi Lorraine Kutz).

⁸ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Kevin Hamilton).

⁹ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (Mathieu Boulègue).

¹⁰ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (lieutenant-général Alain Pelletier).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution



Les membres du comité ont vu un chasseur CF-18 Hornet, basé à Cold Lake (Alberta), alors qu'il opérait à partir de l'emplacement d'opérations avancé d'Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) dans le cadre d'une opération du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

En 2020, la Russie a publié deux politiques arctiques. Entre autres priorités, ces politiques soulignent la nécessité de garantir l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays, de moderniser les infrastructures militaires afin de dissuader toute agression militaire étrangère dans la région, et d'accroître les capacités de combat, d'opération et de surveillance des forces armées¹¹. David Angell, ambassadeur et représentant permanent au sein de la Délégation conjointe du Canada auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a qualifié de « largement défensive » la capacité de renouvellement des infrastructures militaires russes dans l'Arctique, en particulier les infrastructures qui sont les plus proches de l'Arctique nord-américain¹². Cependant, Mathieu Boulègue a pour sa part mis en évidence la facilité avec laquelle une capacité militaire russe « défensive » pouvait être utilisée à des fins « d'offensive¹³ ».

¹¹ Les deux stratégies pour l'Arctique sont les « Principes de base de la politique de l'État de la Fédération de Russie dans l'Arctique jusqu'en 2035 » et la « Stratégie pour développer la zone arctique russe et assurer la sécurité nationale jusqu'en 2035 ». Voir Center for Arctic Policy Studies, Université de l'Alaska à Fairbanks, *National & Supranational Policies and Strategies*.

¹² SECD, *Témoignages*, 6 février 2023 (David Angell).

¹³ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (Mathieu Boulègue).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

La moitié du littoral et de la population de l'Arctique se trouve en Russie¹⁴, et la région est importante pour le pays pour plusieurs raisons¹⁵. Paul Stronski, chercheur associé à la Dotation Carnegie pour la paix internationale, a indiqué que jusqu'à 10 % du produit intérieur brut de la Russie était lié à l'Arctique – principalement dans le secteur pétrolier et gazier – et a souligné que le « pétrole et le gaz de l'Arctique et de la Sibérie ont aidé [le président Vladimir] Poutine à consolider [le statut de la Russie comme] une superpuissance énergétique¹⁶ ».

Les témoins ont également souligné que, malgré les pertes subies sur le champ de bataille à la suite de l'invasion de l'Ukraine, les capacités militaires de la Russie dans l'Arctique – y compris ses forces de dissuasion nucléaire stratégiques – n'ont pas diminué. Le vice-amiral Scott Bishop, représentant militaire du Canada auprès de l'OTAN, a observé que « la Russie prend bien soin d'envoyer à tous les alliés de l'OTAN le message qu'elle est toujours capable de se défendre¹⁷ ».

Certains témoins ont dit redouter que la Russie fasse peser une menace militaire directe sur le Canada. Le colonel (à la retraite) Pierre Leblanc, président d'Arctic Security Consultants, craint que la station des Forces canadiennes à Alert (Nunavut), située plus près d'une base aérienne russe que d'une base aérienne canadienne, ne soit vulnérable à une attaque¹⁸. Rob Huebert, professeur agrégé à l'Université de Calgary, a indiqué que la Russie était potentiellement capable de perturber les communications dans le Nord du Canada en endommageant les câbles sous-marins ou en s'en prenant aux satellites de communication¹⁹.

D'autres témoins ont affirmé que, malgré la présence militaire importante de la Russie dans l'Arctique, le pays ne constitue pas une menace militaire directe pour le Canada. Le Conseil circumpolaire inuit du Canada a fait remarquer que, bien que l'arsenal nucléaire de la Russie constitue une menace pour le Canada en général, la souveraineté du Canada dans l'Arctique est assurée²⁰. Whitney Lackenbauer, professeur à l'Université Trent, a dit qu'une action militaire russe contre le Canada n'était pas probable « pour des raisons d'intérêt national de la Russie²¹ ». Michael Byers, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, a décrit la Russie comme un pays qui avait « largement épuisé ses ressources militaires et économiques » et qui était « en période de déclin économique et démographique ». Selon lui, la Russie n'a donc « pas besoin de s'étendre davantage dans l'Arctique » et est peu susceptible de provoquer un conflit dans l'Arctique nord-américain²². Pour sa part, le major-général Michael Wright, commandant du

¹⁴ Les huit États arctiques sont le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède. Parmi eux, cinq sont des États côtiers de l'Arctique : le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Norvège et la Russie.

¹⁵ Conseil de l'Arctique, *The Russian Federation*.

¹⁶ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (Paul Stronski).

¹⁷ SECD, *Témoignages*, 6 février 2023 (vice-amiral Scott Bishop).

¹⁸ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (colonel (à la retraite) Pierre Leblanc).

¹⁹ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Rob Huebert).

²⁰ Conseil circumpolaire inuit (Canada), *Mémoire : Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants*, 28 novembre 2022.

²¹ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Whitney Lackenbauer).

²² SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Commandement du renseignement des Forces canadiennes et chef du Renseignement de la Défense, a jugé que « la menace d'une incursion russe dans l'Arctique canadien est faible²³ ».

Le comité est d'avis que, bien que l'Arctique canadien ne fasse l'objet d'aucune menace militaire imminente, le gouvernement du Canada doit aborder la sécurité et la défense dans l'Arctique avec un plus grand sentiment d'urgence que par le passé.

Les intérêts stratégiques et économiques de la Chine dans l'Arctique

Le major-général Wright a dit que la Russie et la Chine sont les acteurs étatiques qui représentent la menace la plus importante pour les intérêts du Canada – et pour ceux d'autres pays occidentaux – dans l'Arctique²⁴. L'honorable Anita Anand, c.p., députée et ministre de la Défense nationale, a attiré l'attention sur la région indopacifique et indiqué que « la menace [...] potentielle dans [l'Arctique] n'est pas le fait d'un seul pays [la Russie] ». La ministre Anand a souligné que le Canada constate « une plus grande activité » de la part de la Chine – un « pays agresseur » – dans l'Arctique²⁵. La politique arctique 2018 de la Chine qualifie le pays d'« État proche de l'Arctique », rappelle que l'initiative chinoise « la Nouvelle route de la soie » comprend la « Route de la soie polaire » et demande aux États arctiques de respecter le droit de la Chine d'utiliser les routes maritimes de l'Arctique, de construire des infrastructures, de mener des recherches scientifiques et d'extraire des ressources naturelles dans l'Arctique²⁶. Guy Saint-Jacques, ex-ambassadeur du Canada en Chine, a fait remarquer que la politique ne traite pas des questions de sécurité dans l'Arctique²⁷.

La Chine a cherché à établir des stations de recherche scientifique dans l'Arctique, à construire des brise-glaces à propulsion nucléaire, à investir dans des projets d'exploitation des ressources naturelles et à participer au développement de routes maritimes dans la région²⁸. À ce jour, la Chine n'a toujours pas contribué à la construction d'infrastructures militaires ni mené d'activités militaires dans l'Arctique. Certains témoins ont tout de même fait part de leurs inquiétudes quant à une éventuelle utilisation militaire, par la Chine, d'installations civiles de recherche scientifique

²³ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (major-général Michael Wright).

²⁴ *Ibid.*

²⁵ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

²⁶ République populaire de Chine, Bureau de l'information du Conseil des affaires de l'État, *Texte intégral : China's Arctic Policy*, 26 janvier 2018.

²⁷ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Guy Saint-Jacques).

²⁸ Pour plus de renseignements sur les activités de la Chine dans l'Arctique, voir Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, *Édification du pays dans le nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*, Vingt-quatrième rapport, avril 2019, p. 37-41.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

situées dans la région. Un représentant d'Affaires mondiales Canada a exprimé l'idée que « bon nombre des activités chinoises menées en Arctique et dans les environs ont un double but et pourraient être utilisées pour faire avancer les intérêts stratégiques et militaires de la Chine²⁹ ». Guy Saint-Jacques a convenu que les infrastructures civiles chinoises dans la région peuvent aussi servir à des fins militaires³⁰. Comme exemple de menace potentielle posée par la Chine dans l'Arctique, la ministre Anand a indiqué que les Forces armées canadiennes (FAC) avaient récemment détecté des bouées de surveillance chinoises dans les eaux arctiques³¹.

Marc Lanteigne, professeur agrégé à l'Université de Tromsø, en Norvège, a souligné que, puisqu'elle est un « novice dans l'Arctique » et que ses activités dans la région dépendent du bon fonctionnement du cadre de gouvernance de l'Arctique, la Chine ne bénéficierait pas d'une plus grande militarisation de l'Arctique³². Jeffrey Reeves, vice-président à la Recherche et stratégie pour la Fondation Asie Pacifique du Canada, a affirmé que les intérêts de la Chine dans la région se concentrent sur des questions telles que les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles et le développement durable³³.

Les témoins ont également mis en évidence les risques possibles qu'une hausse des investissements chinois dans des projets de ressources naturelles menés dans l'Arctique canadien peut faire peser sur les plans politique, économique et de la sécurité, notamment en ce qui concerne les minéraux et les pêches. Au sujet du projet d'achat de la société d'exploitation aurifère canadienne TMAC Resources par la société d'État chinoise Shandong Gold Mining Co, achat qui n'a pas eu lieu en raison des résultats d'un examen de la sécurité nationale³⁴, Guy Saint-Jacques a affirmé que la tentative d'achat révélait l'intérêt de la Chine pour l'acquisition de ressources naturelles stratégiquement importantes pour son développement³⁵. Selon Adam Lajeunesse, professeur adjoint à l'Université St. Francis Xavier, le rejet de la proposition d'achat est « un bon exemple du fait que le Canada montre que ses priorités en matière de sécurité s'étendent à l'Arctique, et qu'il est conscient des dangers que posent [...] les investissements directs étrangers venant de concurrents comme la Chine³⁶ ».

Adam Lajeunesse a ajouté que la « principale préoccupation » à propos des investissements d'une société chinoise dans l'Arctique canadien est « l'influence qu'aurait cette société chinoise sur une petite collectivité du Nord³⁷ ». La surintendante Lindsay Ellis, officière responsable des enquêtes criminelles à la Division M de la Gendarmerie royale du Canada, a dit que la Gendarmerie royale du Canada surveillait les intérêts étrangers pour l'exploitation minière au Yukon. La surintendante Ellis

²⁹ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Kevin Hamilton).

³⁰ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Guy Saint-Jacques).

³¹ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

³² SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Marc Lanteigne).

³³ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Jeffrey Reeves).

³⁴ Global Trade Alert, *Canada: Government rejects the acquisition of Arctic gold mine by China's Shandong on security grounds*, 22 décembre 2020.

³⁵ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Guy Saint-Jacques).

³⁶ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Adam Lajeunesse).

³⁷ *Ibid.*

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

a ajouté que la Gendarmerie royale du Canada maintenait des liens avec des gouvernements de Premières Nations du Yukon afin d'échanger des renseignements et « d'encourager le signalement local de l'ingérence d'acteurs étrangers³⁸ ».

Les témoins ont noté que la majeure partie des investissements chinois dans l'Arctique ont été réalisés en Russie. Marc Lanteigne a souligné les progrès limités de la Route de la soie polaire de la Chine en attirant l'attention sur les relations diplomatiques difficiles du pays avec certains États arctiques et sur l'effet, sur ces progrès, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022³⁹. Selon des témoins, l'invasion de l'Ukraine par la Russie pourrait nuire à la coopération entre la Russie et la Chine dans l'Arctique. Marc Lanteigne est d'avis que la Chine, en étant perçue comme « se rapprochant trop de la Russie sur le plan économique », courait le risque d'être sanctionnée par les gouvernements occidentaux en réponse à l'invasion⁴⁰. De même, Aurel Braun, professeur à l'Université de Toronto, a indiqué que la Chine pourrait – dans l'avenir – subir des dommages collatéraux en raison des sanctions imposées à la Russie, tout en précisant que la Chine avait bénéficié de ses relations étroites avec la Russie⁴¹.

Ron Wallace, associé à l'Institut canadien des affaires mondiales, a offert un point de vue différent. Il a mis en lumière la coopération continue entre la Chine et la Russie sur des projets de gaz naturel liquéfié dans l'Arctique russe et a affirmé que rien ne montrait « que la situation actuelle en Ukraine fera reculer les intérêts [de la Chine] à l'égard de ces capacités d'exportation russes dans l'Arctique⁴² ». Le général Wayne Eyre, chef d'état-major de la Défense, a qualifié la Russie de « vassal de la Chine » et a indiqué que la dépendance croissante de la Russie à l'égard de la Chine offrait à cette dernière la possibilité de « s'impliquer davantage » dans l'Arctique⁴³.

Jeffrey Reeves a estimé que, pour éviter un conflit avec la Chine, le Canada devrait explorer les possibilités d'engager le dialogue avec elle dans des domaines d'intérêt commun liés à l'Arctique, mais que le Canada devait alors faire preuve de « beaucoup de prudence » et bien comprendre « les répercussions potentielles de ce dialogue⁴⁴ ». À propos de la coopération du Canada avec d'autres États asiatiques relativement à l'Arctique, Jeffrey Reeves a préconisé une coopération transpacifique accrue, en particulier avec le Japon et la Corée du Sud, qui, comme la Chine, ont obtenu le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique en 2013⁴⁵.

³⁸ SECD, *Témoignages*, 5 décembre 2022 (surintendante Lindsay Ellis).

³⁹ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Marc Lanteigne).

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (Aurel Braun).

⁴² SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Ron Wallace).

⁴³ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (général Wayne Eyre).

⁴⁴ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Jeffrey Reeves).

⁴⁵ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Jeffrey Reeves).

Les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la coopération dans l'Arctique

L'une des conséquences pour l'Arctique de l'invasion de l'Ukraine par la Russie a été l'interruption de certaines activités du Conseil de l'Arctique, le principal organe de coopération dans l'Arctique⁴⁶. Le 3 mars 2022, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède ont publié une déclaration commune annonçant leur décision de « suspendre » leur participation aux activités du Conseil de l'Arctique⁴⁷. Le 8 juin 2022, les sept États ont annoncé leur intention de « mettre en œuvre une reprise limitée de [leur] travaux au sein du Conseil de l'Arctique, dans le cadre de projets qui ne nécessitent pas la participation de la Fédération de Russie⁴⁸ ».

Des témoins ont exprimé leur déception quant aux impacts négatifs de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les travaux du Conseil de l'Arctique, mais ils ont soutenu la décision du Canada et des six autres États de mettre fin à la coopération avec la Russie en ce qui concerne l'Arctique. Le Conseil circumpolaire inuit (Canada), une organisation de peuples autochtones qui a le statut de participant permanent au Conseil de l'Arctique, a considéré les « bouleversements au sein du Conseil [de l'Arctique] » comme une occasion de montrer que ce dernier revêtait une « importance cruciale en tant que forum sur la collaboration et la communication », y compris entre les collectivités nordiques des États de l'Arctique⁴⁹. Le Conseil international des Gwich'in – une autre organisation de peuples autochtones qui a le statut de participant permanent au Conseil de l'Arctique – a dit craindre que cessent les activités à long terme du Conseil de l'Arctique axées sur les changements climatiques, la santé mentale et le bien-être des peuples du Nord⁵⁰.

Le comité reconnaît que le Conseil de l'Arctique est une importante tribune pour la gouvernance internationale de l'Arctique et regrette qu'un certain nombre de ses activités ont été touchées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, avec des conséquences néfastes pour les peuples autochtones et d'autres groupes dans l'Arctique.

Wilfrid Greaves, professeur adjoint à l'Université de Victoria, a souligné que, après la Guerre froide, la Russie a été un « partenaire essentiel » dans les accords sur l'Arctique relatifs à la recherche et au sauvetage, à la pollution pétrolière, à la coopération scientifique et à la pêche. Wilfrid Greaves a

⁴⁶ Pour plus de renseignements sur le Conseil de l'Arctique, voir Sénat, Comité spécial sur l'Arctique, *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*, Quatrième rapport, juin 2019, p. 99.

⁴⁷ Affaires mondiales Canada (AMC), *Déclaration commune sur la coopération du Conseil de l'Arctique à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie*, 3 mars 2022.

⁴⁸ AMC, *Déclaration commune sur la reprise limitée de la coopération au sein du Conseil de l'Arctique*, 8 juin 2022.

⁴⁹ Conseil circumpolaire inuit (Canada), *Mémoire : Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants*, 28 novembre 2022.

⁵⁰ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Devlin Fernandes).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

toutefois observé qu'un des « prix » à payer pour la prise de position contre l'invasion de l'Ukraine par la Russie est la perte de la participation de la Russie à la gouvernance de l'Arctique⁵¹.

Jessica M. Shadian, présidente et cheffe de la direction d'Arctic 360, a reconnu que le rétablissement de relations diplomatiques officielles avec la Russie – et donc l'inclusion du pays dans la gouvernance internationale de l'Arctique – « ne se fera pas de sitôt⁵² ».

Les témoins ont signalé que l'interruption des activités du Conseil de l'Arctique a eu des impacts non seulement pour les membres et les participants permanents du Conseil de l'Arctique, mais aussi pour les observateurs. Jugeant qu'une « longue pause » des activités du Conseil de l'Arctique « n'est [...] pas dans l'intérêt de la Chine », Marc Lanteigne a décrit le Conseil de l'Arctique comme un forum central permettant à la Chine de démontrer son intérêt à coopérer avec les États de l'Arctique, et a ajouté que la « pause » accroîtrait la dépendance du pays à l'égard de la diplomatie bilatérale avec ces États⁵³.

Bien que la coopération entre la Russie et les sept autres États de l'Arctique ait cessé dans une large mesure, les témoins ont souligné que la coopération entre ces sept États – et avec certains États non arctiques – est plus forte que jamais. Un représentant d'Affaires mondiales Canada a soutenu que, en l'absence de la Russie, les sept autres États arctiques souhaitent poursuivre la coopération en ce qui a trait aux dossiers relatifs à l'Arctique⁵⁴. Wilfrid Greaves s'est dit d'avis que « le Canada devrait chercher des possibilités de coopération avec ses autres voisins de l'Arctique⁵⁵ ».

La sécurité militaire ne fait pas partie du mandat du Conseil de l'Arctique, mais les États de l'Arctique coopèrent dans d'autres cadres pour faire avancer les questions de sécurité et de défense liées à l'Arctique. Le brigadier-général Pascal Godbout, commandant de la Force opérationnelle interarmées (Nord) des FAC, a affirmé que les partenariats internationaux sont essentiels au succès des opérations des FAC dans l'Arctique⁵⁶. Un représentant du ministère de la Défense nationale (MDN) a souligné que le Canada voit « de nombreuses occasions d'approfondir la collaboration avec [ses alliés de l'Arctique] pour relever certains [...] défis en matière de défense et de sécurité dans l'Arctique⁵⁷ ».

La ministre Anand a parlé de réunions organisées avec les ministres de la Défense de « tous les pays de l'Arctique, sauf la Russie » afin de discuter de la collaboration dans l'Arctique pour « assurer la paix et la sécurité mondiales dans l'Arctique⁵⁸ ». La conférence des chefs de la Défense des pays de l'Arctique est un autre exemple de coopération en matière de sécurité dans l'Arctique. En août 2022, le général Eyre a accueilli des représentants du Danemark, des États-Unis, de la

⁵¹ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Wilfrid Greaves).

⁵² SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Jessica Shadian).

⁵³ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Marc Lanteigne).

⁵⁴ SECD, *Témoignages*, 21 mars (Heidi Lorraine Kutz).

⁵⁵ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Wilfrid Greaves).

⁵⁶ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

⁵⁷ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Jonathan Quinn).

⁵⁸ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Finlande, de l'Islande et de la Norvège à l'occasion de la première réunion du groupe depuis l'invasion de la Crimée par la Russie en 2014⁵⁹. À propos de cette réunion, à laquelle la Russie n'avait pas participé, le lieutenant-général Eric Kenny, commandant de l'Aviation royale canadienne, a mentionné que les chefs de la Défense avaient discuté de manières possibles d'améliorer la collaboration avec la Finlande et la Suède, vu leur adhésion potentielle à l'OTAN⁶⁰.



De droite à gauche, les sénateurs Margaret Dawn Anderson, Donna Dasko, Clément Gignac, Pierre-Hugues Boisvenu et Tony Dean, accompagnés d'officiers militaires, ont examiné une carte de l'Arctique à l'emplacement d'opérations avancé de l'Aviation royale canadienne à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest).

Les conséquences pour le Canada de la menace militaire accrue dans l'Arctique européen

Des témoins ont souligné que l'Arctique européen et l'Arctique nord-américain faisaient face à des menaces différentes. Whitney Lackenbauer a mentionné « les menaces distinctes qui pèsent sur l'Arctique canadien et celles qui pèsent sur nos alliés de l'Arctique européen ou du détroit de

⁵⁹ Ministère de la Défense nationale (MDN), *Déclaration du chef d'état-major de la Défense concernant la conclusion de la réunion des chefs de la Défense des pays de l'Arctique*, Déclaration, 8 août 2022.

⁶⁰ SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (lieutenant-général Eric Kenny). Lors de la comparution du vice-amiral Bishop, ni la Finlande ni la Suède ne s'étaient jointes à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Béring⁶¹ ». De même, Michael Byers a fait une comparaison entre l'Arctique européen, « qui est en train de devenir un endroit très dangereux », et l'Arctique nord-américain, « qui est toujours relativement sécuritaire⁶² ». Andreas Østhagen, chercheur principal à l'Université Nord, a estimé que la menace d'invasion à laquelle l'Arctique norvégien fait face est plus imminente que celle qui pèse sur l'Arctique nord-américain⁶³.

Pour les témoins, les menaces pesant sur l'Arctique européen pourraient avoir des conséquences sur la sécurité du Canada en raison de l'appartenance du pays à l'OTAN. Andreas Østhagen a émis l'hypothèse voulant que les tensions entre l'OTAN et la Russie risquent de « s'étendre jusque dans l'Arctique⁶⁴ ». Dans la foulée de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Finlande et la Suède ont présenté leurs candidatures pour devenir les 31^e et 32^e membres de l'OTAN. Le Canada a été l'un des premiers pays membres de l'OTAN à ratifier les protocoles d'adhésion des deux pays à l'OTAN et a soutenu leurs candidatures⁶⁵. L'adhésion de la Finlande à l'OTAN, le 4 avril 2023, a créé une nouvelle frontière entre l'OTAN et la Russie. Si la Suède adhère à l'OTAN, tous les États arctiques, à l'exception de la Russie, seront membres de l'organisation, comme le montre la figure 1.

⁶¹ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Whitney Lackenbauer).

⁶² SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

⁶³ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Andreas Østhagen).

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Justin Trudeau, premier ministre du Canada, *Déclaration du premier ministre concernant la ratification par le Canada des protocoles d'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN*, 5 juillet 2022.

Figure 1 – Carte des membres du Conseil de l'Arctique et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans l'Arctique, en date du 27 juin 2023



Source : Carte produite en 2023 à partir de données tirées de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, *Pays membres de l'OTAN*; Conseil de l'Arctique, *Arctic States*; Natural Earth, *Cultural Vectors – Admin 0 – Countries*, 1 :10M, version 5.1.1, *Physical Vectors – Geographic Lines*, 1 :10M, version 5.1.1, *Cultural Vectors – Admin 0 – Boundary Lines*, 1 :10M, version 5.1.0, and *Cultural Vectors – Admin 1 – States, Provinces*, 1 :10M, version 5.1.1. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.0.2.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Les témoins ont exprimé différents points de vue sur l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN. Le vice-amiral Bishop a souligné que, en raison de leurs capacités et de leur expérience militaires, ces deux pays seraient intégrés aux efforts actuels et prévus de l'OTAN destinés à renforcer la posture de défense et de dissuasion de l'organisation dans l'Arctique européen, et que leur adhésion « renforcera considérablement » cette posture⁶⁶. David Auerswald, professeur au Naval War College des États-Unis, a proposé une « division des tâches » entre les membres actuels et éventuels de l'OTAN, comme le Canada, la Norvège, la Finlande et la Suède, qui possèdent des capacités militaires dans l'Arctique⁶⁷.

Mathieu Boulègue croit cependant que l'élargissement de l'OTAN à la Finlande et à la Suède « justifiera » la posture de force militaire de la Russie dans l'Arctique, car le reste des États de l'Arctique feraient partie de l'OTAN⁶⁸. Jessica Shadian a indiqué que cet élargissement rendrait une éventuelle coopération avec la Russie sur les questions arctiques encore plus difficile, ce qui mènerait à une aggravation des tensions⁶⁹. Pour sa part, Aurel Braun a fait remarquer que la Russie voit l'OTAN comme sa plus grande menace extérieure⁷⁰.

Le comité est persuadé que le Canada et ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) profiteront de l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

David Angell et le vice-amiral Bishop ont comparé les dispositions de commandement militaire de l'Arctique européen et celles de l'Arctique nord-américain; ils ont signalé que l'OTAN joue un rôle militaire direct dans l'Arctique européen, mais pas dans l'Arctique nord-américain, où les forces armées canadiennes et américaines exercent leur responsabilité, notamment par l'intermédiaire du NORAD⁷¹. David Angell a souligné que l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord s'applique à l'ensemble du territoire canadien, y compris l'Arctique⁷². Cet article établit qu'une attaque contre un membre de l'OTAN est considérée comme une attaque contre tous les membres⁷³.

⁶⁶ SECD, *Témoignages*, 6 février 2023 (vice-amiral Scott Bishop). Lors de la comparution du vice-amiral Bishop, ni la Finlande ni la Suède ne s'étaient jointes à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

⁶⁷ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (David Auerswald).

⁶⁸ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (Mathieu Boulègue). Lors de la comparution de Mathieu Boulègue, ni la Finlande ni la Suède ne s'étaient jointes à l'OTAN.

⁶⁹ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Jessica Shadian). Lors de la comparution de Jessica Shadian, ni la Finlande ni la Suède ne s'étaient jointes à l'OTAN.

⁷⁰ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (Aurel Braun). Lors de la comparution de Aurel Braun, ni la Finlande ni la Suède ne s'étaient jointes à l'OTAN.

⁷¹ SECD, *Témoignages*, 6 février 2023 (David Angell); et SECD, *Témoignages*, 6 février 2023 (vice-amiral Scott Bishop).

⁷² SECD, *Témoignages*, 6 février 2023 (David Angell).

⁷³ OTAN, *Le Traité de l'Atlantique Nord*, 4 avril 1949.

L'évolution des menaces qui pèsent sur l'Amérique du Nord en passant par l'Arctique

L'un des aspects du contexte de sécurité international qui sont liés à l'Arctique concerne les menaces qui ciblent l'Amérique du Nord et qui pourraient atteindre le continent en passant par l'Arctique. Le lieutenant-général Pelletier a déclaré que « l'Arctique représente le chemin le plus court pour attaquer l'Amérique du Nord⁷⁴ ». Andrea Charron, professeure agrégée à l'Université du Manitoba, a déclaré que le NORAD se concentre depuis longtemps sur les menaces aériennes et, depuis plus récemment, sur les menaces maritimes susceptibles d'atteindre le continent par le Nord⁷⁵. Whitney Lackenbauer a dit que les missiles et les bombardiers capables de traverser ou de survoler l'Arctique sont des « systèmes stratégiques » qui visent certaines cibles dans un objectif d'« équilibre mondial des forces et la dissuasion⁷⁶ ».

L'Accord du NORAD entre le Canada et les États-Unis décrit trois fonctions du NORAD : l'alerte aérospatiale, le contrôle aérospatial et l'alerte maritime⁷⁷. Le lieutenant-général Pelletier a indiqué que, en tant qu'éléments d'un commandement binational, les militaires canadiens et américains sont intégrés à tous les niveaux, de celui de commandant adjoint jusqu'au niveau opérationnel⁷⁸. La ministre Anand a fait remarquer que le NORAD avait démontré « l'efficacité [de ses] capacités » en février 2023 lorsqu'il a « détecté, identifié et suivi un ballon chinois de surveillance à haute altitude dans l'espace aérien du Canada et des États-Unis⁷⁹ ».

À l'occasion d'une visite au quartier-général au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord à Colorado Springs, le comité a constaté l'étendue et la profondeur de la coopération militaire entre le Canada et les États-Unis.

Le lieutenant-général Pelletier a expliqué que le NORAD a pour mission de détecter toutes les menaces aérospatiales et maritimes qui visent l'Amérique du Nord et d'assurer la défense du continent contre certains types de menaces, comme les missiles de croisière, mais pas les missiles balistiques⁸⁰. Les États-Unis ont la capacité de se défendre contre les missiles balistiques mais, en 2005, le Canada a décidé de ne pas participer au programme américain de défense antimissiles

⁷⁴ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (lieutenant-général Alain Pelletier).

⁷⁵ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Andrea Charron).

⁷⁶ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Whitney Lackenbauer).

⁷⁷ Gouvernement du Canada, *Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur le commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord*, 2006.

⁷⁸ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (lieutenant-général Alain Pelletier).

⁷⁹ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

⁸⁰ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (lieutenant-général Alain Pelletier).

balistiques⁸¹. Un représentant du MDN a mentionné que la position du Canada concernant la participation du pays à ce programme n'avait pas changé⁸².

Le comité remarque que, dans son rapport d'avril 2023 intitulé *Un Arctique sécurisé et souverain*, le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes a recommandé que le gouvernement du Canada réexamine sa politique concernant la participation du Canada au programme américain de défense antimissiles balistiques. Le comité appuie cette recommandation.

De nouveaux types de missiles pourraient présenter un défi au NORAD. Selon le gouvernement du Canada, le Système d'alerte du Nord – le réseau de stations radar du NORAD – « n'a pas été conçu pour détecter les armes modernes et leurs systèmes de lancement, comme les missiles de croisière à longue portée et les missiles hypersoniques⁸³ ». Le lieutenant-général Pelletier a qualifié les missiles de croisière russes de « menace dominante » et a reconnu que le NORAD aurait du mal à détecter et à neutraliser ces missiles⁸⁴.

Outre les missiles de croisière, les témoins ont exprimé des préoccupations sur les missiles hypersoniques, qui allient la manœuvrabilité d'un missile de croisière ainsi que la portée et la vitesse d'un missile balistique intercontinental. Rob Huebert a prévenu que « le NORAD n'est pas prêt à lutter contre la menace hypersonique⁸⁵ ». Andrea Charron a observé que les États-Unis « consacrent beaucoup de temps et d'argent » à examiner la menace posée par les missiles hypersoniques, et que l'élargissement des fonctions du NORAD pour y inclure la neutralisation de ces missiles et des missiles de croisière à longue portée exigerait de modifier l'Accord du NORAD⁸⁶. Cependant, un représentant du MDN a fait remarquer que les gouvernements du Canada et des États-Unis avaient décidé de ne pas modifier l'Accord pour le moment parce que, ce faisant, « nous ralentirions et compliquerions les choses⁸⁷ ». Selon Michael Byers, la détection des missiles pénétrant dans l'espace aérien nord-américain, en particulier les missiles de croisière de longue portée et les missiles hypersoniques, devrait figurer parmi les priorités du Canada dans le cadre du budget des dépenses militaires liées à l'Arctique⁸⁸. Le colonel (à la retraite) Leblanc a exprimé son

⁸¹ Pour plus de renseignements sur la défense antimissiles balistiques, voir SECD, *Le Canada et la défense antimissiles balistiques : S'adapter à l'évolution du contexte de menace*, Dixième rapport, juin 2014.

⁸² SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Jonathan Quinn).

⁸³ Gouvernement du Canada, *Fiche d'information : Financement pour la défense continentale et la modernisation du NORAD [Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord]*.

⁸⁴ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (lieutenant-général Alain Pelletier).

⁸⁵ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Rob Huebert).

⁸⁶ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Andrea Charron).

⁸⁷ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Jonathan Quinn).

⁸⁸ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

désaccord; à son avis, la détection de ces missiles ne devrait pas être une grande priorité, car le Canada n'a pas la capacité de les neutraliser⁸⁹.

Prenant note du fait que le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) n'a pas pour mission de neutraliser les missiles de croisière de longue portée ou les missiles hypersoniques, et compte tenu de l'évolution du contexte de sécurité international, le comité questionne si le Canada, en tant que membre du NORAD, devrait se donner la capacité de détecter et de détruire ces missiles.

En ce qui concerne le partenariat que le Canada maintient avec les États-Unis dans le cadre du NORAD, Ross Fetterly, associé à l'Institut canadien des affaires mondiales, a fait valoir qu'une décision du Canada de consacrer des fonds en priorité à la défense continentale – y compris au NORAD – pourrait « favoriser une collaboration plus étroite et une augmentation des investissements entre le Canada et les États-Unis » en général⁹⁰. Philippe Lagassé, professeur adjoint à l'Université Carleton, a offert une autre perspective; il a affirmé que « le fait de compter sur les États-Unis pour défendre l'Arctique canadien ne fera que tendre les relations avec notre partenaire et allié le plus proche et réduira la capacité du Canada à prendre ses propres décisions et à faire ses propres choix en ce qui concerne la défense de son territoire et de ses eaux⁹¹ ».

Conclusions du comité et recommandations d'action

Selon le comité, l'Arctique est confronté à un certain nombre de menaces liées au contexte de sécurité international, notamment le renforcement militaire de la Russie et son utilisation de nouvelles armes et de nouveaux équipements sophistiqués, ainsi que les intérêts stratégiques et économiques de la Chine dans l'Arctique. Pour répondre à ces menaces, le Canada est fortement tributaire de la coopération avec ses alliés, en particulier les États-Unis, par l'intermédiaire du NORAD. Les politiques de défense actuelles et futures du Canada seront essentielles pour définir une vision de la coopération continue du pays avec les États-Unis et pour faire face aux menaces émergentes qui pèsent sur l'Amérique du Nord.

Le comité est d'avis qu'il est particulièrement nécessaire aujourd'hui d'aborder la sécurité et la défense dans l'Arctique avec un grand sentiment d'urgence, compte tenu du contexte international de sécurité en constante évolution et de l'intérêt national et international grandissant envers la région. La sécurité dans l'Arctique fait partie intégrante de la sécurité du Canada, tout comme de la sécurité de l'Amérique du Nord. Le comité estime que la révision de la politique de défense par le

⁸⁹ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (colonel (à la retraite) Pierre Leblanc).

⁹⁰ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Ross Fetterly).

⁹¹ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Philippe Lagassé).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

MDN doit reconnaître que les menaces dans l'Arctique, passant par l'Arctique, et envers l'Arctique, sont des éléments clés à prendre en considération en ce qui concerne la sécurité et la défense du Canada, et que le Canada doit être en mesure de réagir rapidement et efficacement à ces menaces.

Lors de la mission d'étude dans l'Arctique canadien et des réunions à Ottawa, le comité a entendu les préoccupations des habitants de l'Arctique concernant l'accroissement de la force militaire de la Russie dans la région et la possibilité que des tensions internationales se répercutent dans l'Arctique. En plus des inquiétudes à l'égard de la Russie, le comité est conscient des intérêts stratégiques et économiques de la Chine dans la région, de sa coopération avec la Russie et de ses actions de plus en plus agressives dans l'Arctique, comme en témoigne entre autres la détection par le NORAD de ballons de surveillance à haute altitude chinois entrés en Amérique du Nord par l'Arctique en février 2023. Ayant visité le quartier général du NORAD à Colorado Springs, le comité constate le rôle central que joue l'organisation dans la détection et la dissuasion des menaces qui entrent sur le continent par l'intermédiaire de l'Arctique.

Le comité condamne l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 et regrette vivement les conséquences de cette invasion sur la coopération arctique. Cela dit, le comité appuie les efforts déployés par sept États arctiques – le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et les États-Unis – afin de trouver de nouvelles possibilités de collaboration pour examiner des questions relatives à l'Arctique, qui ont trait de façon générale ou particulière à la sécurité et à la défense.

Enfin, selon le comité, le Canada doit poursuivre ses efforts afin de mieux comprendre les menaces posées par les missiles hypersoniques et les missiles de croisière à longue portée – et de s'y préparer. La « période de transition » possible entre le moment où un adversaire pourrait déployer de telles armes et celui où le NORAD disposera de sites de radar capables de les détecter est particulièrement inquiétante. Le comité se demande aussi si le Canada devrait réexaminer la décision qu'il a prise en 2005 de ne pas participer au programme américain de défense antimissiles balistiques.

Par conséquent, le comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 1 :

Que le gouvernement du Canada inclue, dans la prochaine politique de défense, une section sur la sécurité et la défense dans l'Arctique. Reconnaissant que le contexte international de sécurité se détériore, cette section devrait souligner l'évolution des questions relatives à la sécurité et la défense dans l'Arctique depuis la publication de la politique de défense précédente, en 2017. Elle devrait également indiquer quels sont les projets du gouvernement pour s'attaquer le plus rapidement possible aux menaces qui pèsent sur le Canada, y compris sur l'Arctique, et aux nouvelles menaces qui pourraient atteindre l'Amérique du Nord en passant par l'Arctique.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Recommandation 2 :

Que le gouvernement du Canada fasse une mise à jour annuelle sur les priorités et les plans du Canada concernant la sécurité et la défense dans l'Arctique auprès des intervenants visés, notamment les premiers ministres des provinces et des territoires canadiens ainsi que les dirigeants des organisations et des gouvernements locaux autochtones. Au moment de la mise à jour, le gouvernement devrait veiller à ce que le dialogue avec les intervenants sur la sécurité et la défense dans l'Arctique soit ouvert et honnête.

Recommandation 3 :

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les gouvernements du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et des États-Unis afin de trouver des façons d'accroître la coopération dans les dossiers relatifs à la sécurité et à la défense dans l'Arctique.

Recommandation 4 :

Que le gouvernement du Canada, dans la prochaine politique de défense, décrive l'approche du Canada pour dissuader les adversaires dans l'Arctique, y compris pendant la « période de transition » prévue entre le moment où les adversaires pourraient déployer de nouveaux systèmes d'armes et celui où le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord disposera de la technologie nécessaire pour les détecter.

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Canada, lors de l'élaboration de la prochaine politique de défense, examine si des modifications à la politique du Canada en matière de défense contre les missiles balistiques sont requises.

CHAPITRE DEUX : LA SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE ET L'ACCÈS ACCRU À LA RÉGION

Le comité reconnaît la diversité et la gravité des impacts des changements climatiques sur l'environnement naturel de l'Arctique et sur ses habitants. Les changements climatiques contribuent aux lacunes grandissantes observées dans l'Arctique en matière d'infrastructures et à l'augmentation du nombre de risques de sécurité liés à une plus grande probabilité de catastrophes et d'urgences d'origine naturelle et humaine. La capacité du Canada de répondre aux impacts négatifs des changements climatiques est aujourd'hui plus importante que jamais.

Dans le contexte des changements observés dans l'environnement naturel de l'Arctique et dans le portrait socioéconomique de la région, les témoins ont concentré leur attention sur : l'évolution de l'interprétation du terme « sécurité dans l'Arctique »; les changements climatiques dans l'Arctique; les répercussions sur la sécurité d'une activité accrue dans la région; et les différends, désaccords et revendications des États côtiers de l'Arctique dans la région.



La première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Caroline Cochrane, a discuté (de droite à gauche) avec la sénatrice Margaret Dawn Anderson et le sénateur Clément Gignac lorsque les membres du comité ont visité l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest).

L'évolution de l'interprétation du terme « sécurité dans l'Arctique »

Le 10 septembre 2019, le gouvernement du Canada a publié son *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord*, élaboré conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec des gouvernements et des organisations autochtones⁹². Un représentant de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a expliqué que, selon l'interprétation des organisations autochtones consultées lors de l'élaboration du cadre, le terme « sécurité dans l'Arctique » va « au-delà des considérations traditionnelles de défense⁹³ ». Cette interprétation est conforme à celle donnée dans le chapitre sur la sécurité et la défense du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord*, qui indique que, dans l'Arctique, « la sécurité et la défense sont des conditions essentielles à l'établissement de collectivités saines, d'économies fortes et d'un environnement durable⁹⁴ ».

Selon des témoins, l'interprétation du terme « sécurité dans l'Arctique » devrait être évaluée de manière continue. Le Conseil circumpolaire inuit (Canada) est d'avis que le concept devrait intégrer « des aspects environnementaux, sanitaires, sociaux, culturels et économiques⁹⁵ ». Lassi Heininen, professeur à l'Université de Laponie (Finlande), a affirmé dans le contexte de la sécurité dans l'Arctique européen que « la sécurité militaire est une définition très étroite de la sécurité » et qu'il fallait être prêt à « changer de paradigme » afin de « sécuriser la vie quotidienne [des populations de l'Arctique] dans la perspective des changements climatiques⁹⁶ ».

Des témoins ont fait remarquer que les gouvernements des États arctiques doivent tenir compte des différentes interprétations de la « sécurité dans l'Arctique » lorsqu'ils prennent des décisions. À propos de la « sécurité humaine » dans l'Arctique, Michael Byers a insisté sur l'importance de donner priorité à la résolution de la « crise sociale, économique et sanitaire qui sévit dans l'Arctique canadien⁹⁷ ». Whitney Lackenbauer a jugé pour sa part néfaste le fait d'interpréter la « sécurité dans l'Arctique » en y voyant « un compromis entre la sécurité au sens strict et la sécurité humaine⁹⁸ ». Selon Andreas Østhagen, les perspectives militaires, environnementales et autochtones « ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives⁹⁹ ».

⁹² Gouvernement du Canada, *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord*, 2019.

⁹³ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Paula Isaak).

⁹⁴ Gouvernement du Canada, *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord : Chapitre sur la sécurité et la défense*, 2019.

⁹⁵ Conseil circumpolaire inuit (Canada), *Mémoire : comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants*, 28 novembre 2022.

⁹⁶ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Lassi Heininen).

⁹⁷ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

⁹⁸ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Whitney Lackenbauer).

⁹⁹ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Andreas Østhagen).

Le comité reconnaît que les Inuits représentent une part importante de la population des régions de l'Arctique canadien que sont le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Nord du Québec, que certains secteurs du littoral nordique du Canada sont peu peuplés, et que les collectivités autochtones ont de riches traditions culturelles et se sont adaptées, au fil des générations, à l'environnement unique de l'Arctique.

De l'avis des témoins, certaines politiques antérieures relatives à la sécurité dans l'Arctique ne tenaient pas compte des perspectives non militaires. Une représentante de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a souligné que les activités de défense et de sécurité dans l'Arctique avaient causé du tort aux collectivités autochtones par le passé. Elle a donné l'exemple de la réinstallation forcée de populations inuites afin de défendre la souveraineté du Canada dans l'Arctique à l'époque de la Guerre froide¹⁰⁰.

Par ailleurs, des témoins ont parlé de la construction de la route de l'Alaska dans les années 1940. Kluane Adamek, cheffe régionale de l'Assemblée des Premières Nations pour le Yukon, a dit que les Premières Nations du Yukon n'avaient pas été consultées ou informées lors de la planification de ce projet de défense d'envergure. La cheffe Adamek a indiqué que, en raison de la chasse excessive pratiquée par les officiers américains et canadiens sur les terres traditionnelles des Premières Nations du Yukon, le projet avait condamné les membres des Premières Nations « à la famine¹⁰¹ ». Toujours au sujet de la construction de la route de l'Alaska, Roberta Joseph, cheffe de la Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in, a déclaré qu'il « n'est pas acceptable [de mener des projets de sécurité et de défense] sans que nous, les gouvernements des Premières Nations, ayons notre mot à dire ». La cheffe Joseph a également mis en lumière les retombées possibles des projets du genre pour les collectivités du Nord¹⁰².

Une représentante de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a affirmé que, conformément au *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* et afin d'éviter les impacts négatifs, les gouvernements locaux et autochtones devraient contribuer à l'élaboration des futurs projets de sécurité et de défense dans l'Arctique¹⁰³. Un autre représentant a dit que, « [d]ans l'Arctique canadien, la réconciliation commence par le respect et la mise en œuvre intégrale de l'ensemble des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale qui couvrent la région¹⁰⁴ ». Le Conseil international des Gwich'in a souligné que le gouvernement du Canada a des obligations en vertu des traités conclus avec les peuples autochtones et des accords d'autonomie

¹⁰⁰ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Paula Isaak).

¹⁰¹ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Kluane Adamek).

¹⁰² SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Roberta Joseph).

¹⁰³ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Paula Isaak).

¹⁰⁴ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Wayne Walsh).

gouvernementale, notamment en ce qui concerne la consultation et la participation. De plus, le Conseil international des Gwich'in a fait valoir que les peuples autochtones de l'Arctique doivent être « des partenaires dans le processus décisionnel » et a rappelé qu'il « ne peut se prendre de décisions concernant l'Arctique sans [la participation des peuples autochtones de l'Arctique]¹⁰⁵ ».

Selon le comité, il est essentiel que les gouvernements locaux et autochtones soient consultés sur les projets d'infrastructures de sécurité et de défense du gouvernement du Canada dans l'Arctique, et que ces projets aient les retombées attendues par les résidents et leurs représentants.

Les changements climatiques dans l'Arctique

Les témoins ont indiqué que les changements climatiques observés dans l'Arctique se traduisent par des impacts variés sur les plans économique, social et sécuritaire, entre autres. Le major-général Wright a maintenu que les changements climatiques auront « un impact important sur la situation de la sécurité dans l'Arctique¹⁰⁶ ». Un représentant d'Affaires mondiales Canada a dit que les changements climatiques mondiaux constituaient une « grave menace » pour l'Arctique et ses populations¹⁰⁷. L'évaluation nationale la plus récente du changement climatique au Canada indique que l'Arctique canadien se réchauffe trois fois plus vite que la planète¹⁰⁸, et les recherches du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat laissent entendre que la hausse des températures continuera probablement d'entraîner « la perte de masse des glaciers dans le monde, le dégel du pergélisol et la diminution du manteau neigeux et de l'étendue de la banquise arctique¹⁰⁹ ». Dans son rapport de synthèse de 2023, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime que les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes arctiques s'approchent du point où ils seront irréversibles¹¹⁰.

Les témoins ont discuté de différents impacts des changements climatiques sur les peuples autochtones de l'Arctique, notamment en ce qui concerne l'utilisation et la connaissance des terres, la sécurité alimentaire, la biodiversité, la culture et l'identité, ainsi que la santé. Portant son attention sur certaines des conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un représentant de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a fait

¹⁰⁵ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Devlin Fernandes).

¹⁰⁶ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (major-général Michael Wright).

¹⁰⁷ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Kevin Hamilton).

¹⁰⁸ Gouvernement du Canada, *Rapport sur le climat changeant du Canada*, 2019.

¹⁰⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, rapport spécial, septembre 2019.

¹¹⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023*, rapport de synthèse, mars 2023 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

remarquer que les changements dans l'environnement naturel de l'Arctique aggravent les risques pour la sécurité des collectivités du Nord, car les impacts de ces changements « sont superposés et amplifiés par d'autres défis socioéconomiques, notamment l'héritage de la colonisation, le déficit d'infrastructure de base, le manque de logements adéquats et les taux élevés d'insécurité alimentaire¹¹¹ ».

Un représentant du MDN a fait ressortir l'importance d'agir en même temps sur deux fronts : atténuer les impacts des activités des FAC liés aux changements climatiques et veiller à ce que les infrastructures et les opérations des FAC puissent s'adapter à l'évolution de l'environnement naturel dans l'Arctique. Il a noté tout particulièrement que le dégel du pergélisol et l'érosion côtière posent problème¹¹². Magali Vullierme, chercheuse à l'Université Trent, a fait remarquer que la plupart des collectivités et des infrastructures de l'Arctique canadien sont situées dans des zones de pergélisol. À titre d'exemple, Magali Vullierme a observé que les aéroports des collectivités arctiques, aménagés sur le pergélisol, et les stations radar du Système d'alerte du Nord, situées généralement sur le littoral, risquent d'être endommagés par la fonte du pergélisol et l'érosion côtière¹¹³.

Selon un représentant du MDN, pour atténuer les risques liés aux changements climatiques, le MDN crée un plan d'aménagement des biens immobiliers fondé sur des évaluations de l'état de chacun de ses biens dans l'Arctique¹¹⁴. Magali Vullierme a souligné l'importance de surveiller les impacts de la fonte du pergélisol sur les infrastructures actuelles et a proposé trois solutions pour atténuer ces impacts : entretenir les infrastructures de manière intensive, installer des thermosiphons à la base des infrastructures et déplacer les infrastructures¹¹⁵.

Le comité note que les infrastructures de l'Arctique canadien risquent d'être endommagées par le dégel du pergélisol et l'érosion du littoral, et reconnaît qu'il est urgent d'explorer diverses solutions pour atténuer les risques liés à ces problèmes.

Le brigadier-général Godbout a attiré l'attention sur les opérations de la Force opérationnelle interarmées (Nord) et affirmé que les changements climatiques et l'activité accrue dans l'Arctique entraînent une augmentation de la probabilité des catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi que « de la complexité et de la fréquence des interventions nationales » coordonnées par les FAC dans la région¹¹⁶. Peter Kikkert, professeur adjoint à l'Université St. Francis Xavier, a indiqué

¹¹¹ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Wayne Walsh).

¹¹² SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Jonathan Quinn).

¹¹³ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Magali Vullierme).

¹¹⁴ SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Rob Chambers).

¹¹⁵ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Magali Vullierme).

¹¹⁶ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

que, en 2021, les FAC avaient été déployées à trois reprises dans les territoires canadiens dans le cadre de l'opération LENTUS : pour intervenir lors d'inondations au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que lors de la crise de l'eau contaminée à Iqaluit¹¹⁷. Selon Peter Kikkert, aucune entité dans l'Arctique ne peut se comparer aux FAC lorsqu'il est nécessaire d'intervenir en cas d'urgence¹¹⁸.

Le brigadier-général Godbout a mentionné l'opération NANOOK TATIGIIT et les réunions du Groupe de travail sur la sécurité de l'Arctique comme exemples d'activités pangouvernementales auxquelles les FAC participent dans le but d'améliorer leur intervention en cas de catastrophe dans l'Arctique¹¹⁹. Peter Kikkert a s'est dit d'avis que, en plus d'améliorer la coopération entre les entités participant aux efforts d'intervention en cas de catastrophe, le renforcement de la capacité d'intervention des Rangers canadiens lors des situations d'urgence accroîtrait « la résilience des collectivités face aux catastrophes » dans l'Arctique¹²⁰.

Le comité reconnaît que les Forces armées canadiennes disposent d'une capacité unique de répondre aux événements liés aux changements climatiques, tels que les inondations dans le Nord, et que les Rangers canadiens pourraient contribuer davantage à améliorer la résilience de leurs collectivités dans l'Arctique.

Les répercussions sur la sécurité d'une activité accrue dans l'Arctique

Le chapitre du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* qui porte sur la sécurité et la défense fait état des intérêts économiques et militaires croissants des États arctiques et non arctiques dans la région. Ces intérêts découlent en partie d'un accès plus facile à la région en raison des impacts des changements climatiques. Marc Lanteigne a prévenu que, pour les gouvernements des États arctiques, les gouvernements autochtones et les collectivités locales de la région, il sera « très difficile » de tenir compte des intérêts stratégiques et économiques des États et des organisations non arctiques relativement à l'Arctique¹²¹.

Des témoins ont mis en lumière le rôle transformateur des changements climatiques dans l'Arctique, car ceux-ci entraînent une intensification de l'activité humaine et des perspectives économiques dans la région. Un représentant d'Affaires mondiales Canada a lancé une mise en garde : « Les occasions importantes qu'offrent le transport maritime international, la recherche scientifique, le tourisme et les ressources naturelles » et qui découlent des changements

¹¹⁷ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Peter Kikkert); et MDN, *Opération LENTUS*.

¹¹⁸ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Peter Kikkert).

¹¹⁹ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

¹²⁰ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Peter Kikkert).

¹²¹ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Marc Lanteigne).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

climatiques présentent des défis en matière de sûreté et de sécurité¹²². De même, selon un représentant de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, « l'augmentation des activités, des investissements et du développement des capacités dans la région » s'accompagne de possibilités et de défis¹²³.

Le comité estime que les changements climatiques se font sentir dans le monde entier – l'Arctique se réchauffant trois fois plus vite que le reste de la planète – et que les changements dans l'environnement naturel de l'Arctique constituent une menace considérable pour la sécurité de la région.

Un représentant du Bureau du vérificateur général du Canada a dit que la diminution de la banquise arctique et le développement de technologies de navigation avaient permis de faciliter l'accès aux eaux arctiques canadiennes, y compris dans le passage du Nord-Ouest¹²⁴. De 1990 à 2021, le nombre annuel de voyages – ou passages – de navires dans les eaux arctiques canadiennes a plus que triplé, passant à 385 en 2021¹²⁵. En 2017, 33 passages ont été effectués dans le passage du Nord-Ouest¹²⁶. Comme le montre la figure 2, le passage du Nord-Ouest fait partie des terres des Inuits – appelées l'Inuit Nunangat –, soit celles de l'Inuvialuit, du Nunatsiavut, du Nunavik et du Nunavut.

¹²² SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Kevin Hamilton).

¹²³ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Wayne Walsh).

¹²⁴ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Andrew Hayes). Pour plus de renseignements sur la banquise arctique et certains impacts de sa diminution sur le trafic maritime et les collectivités de l'Arctique, voir Sénat, Comité spécial sur l'Arctique, *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*, Quatrième rapport, juin 2019, p. 77-79; et Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, *Édification du pays dans le nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*, Vingt-quatrième rapport, avril 2019, p. 15-20.

¹²⁵ Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), *La surveillance des eaux arctiques*, Rapport 6, automne 2022.

¹²⁶ Pour plus de renseignements sur l'activité maritime dans les eaux arctiques canadiennes, voir Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, *Édification du pays dans le nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*, Vingt-quatrième rapport, avril 2019, p. 62-68.

Figure 2 – Régions de l'Arctique canadien, passage du Nord-Ouest et littoral nordique du Canada



Sources : Carte produite en 2023 à l'aide de données tirées de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, *Régions inuites (Inuit Nunangat)*, 2017 et *Localisation des communautés inuites*, 2022; Flanders Marine Institute, *Maritime Boundaries Geodatabase – Exclusive Economic Zones*, version 11, 2019; Conseil de l'Arctique, Groupe de travail sur la protection de l'environnement marin arctique (PAME), *Shipping in the Northwest Passage : Comparing 2013 with 2019 – Arctic Shipping Status Report #3*, avril 2021; Ressources naturelles Canada, *Limites administratives au Canada – Série CanVec – Entités administratives*, 1 :5M, 2019, *Données topographiques du Canada – Série CanVec*, 1 :5M, 2019, et *Lacs, rivières et glaciers au Canada – Série CanVec – Entités hydrographiques*, 1 :5M, 2019; littoral nordique selon Gouvernement du Canada, *Le littoral maritime du Canada face à l'évolution du climat*, 2016; Natural Earth, *Physical Vectors – Geographic Lines*, 1 :10M, version 5.1.1. Contient des renseignements visés par la *Licence du gouvernement ouvert – Canada*. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro version 3.0.2.

Des témoins ont mis en lumière certains risques liés au contrôle des frontières et des eaux arctiques canadiennes, aux catastrophes environnementales et aux situations de recherche et de sauvetage¹²⁷. Un représentant du Bureau du vérificateur général du Canada a observé que la

¹²⁷ Pour plus de renseignements sur les services canadiens de recherche et de sauvetage, voir Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Quand chaque minute compte – Recherche et sauvetage maritimes*, Onzième rapport, novembre 2018; et MDN, *La recherche et le sauvetage (SAR) dans le Nord*.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

« surveillance des eaux canadiennes ne relève pas d'une seule organisation fédérale¹²⁸ ». Au sujet des services de recherche et de sauvetage, Peter Kikkert a évoqué la « tyrannie de la distance, du temps et de l'environnement ». Pour atténuer les difficultés actuelles et nouvelles présentées par la demande accrue de services de recherche et de sauvetage, Peter Kikkert a préconisé l'élaboration d'une stratégie globale de recherche et de sauvetage dans l'Arctique conjointement par diverses parties prenantes, y compris « les premiers intervenants et les décideurs du Nord et du Sud¹²⁹ ».

La Garde côtière canadienne dirige plusieurs programmes et services dans sa Région de l'Arctique, nouvellement créée¹³⁰. Un représentant de la Garde côtière canadienne a fait état de la demande croissante à l'égard de ces programmes et services, notamment en ce qui concerne la recherche et le sauvetage, les aides à la navigation, les services liés à la communication et au trafic, de même que les interventions en cas de pollution dans les eaux arctiques canadiennes¹³¹.

Le comité reconnaît le rôle important que joue la Garde côtière canadienne dans l'Arctique, notamment en fournissant des services indispensables de recherche et de sauvetage, en assurant une capacité de déglacement, en acheminant des fournitures aux collectivités éloignées et en servant de partenaire clé dans la connaissance du domaine.

À propos de la hausse d'activité des navires de croisière dans l'Arctique, un représentant de la Garde côtière canadienne a parlé de quelques mesures prises pour atténuer les risques connexes, y compris en ce qui concerne la recherche et le sauvetage. Le représentant a mentionné, par exemple, que la Garde côtière canadienne avait intensifié sa collaboration avec les exploitants de navires de croisière d'expédition dans l'Arctique. Il a également signalé la coopération entre la Garde côtière canadienne et la Garde côtière auxiliaire, une organisation bénévole nationale composée de 430 membres répartis en 32 unités communautaires dans l'Arctique¹³².

Par ailleurs, un représentant de l'Agence des services frontaliers du Canada a mis en lumière des défis attribuables à la croissance du secteur touristique dans l'Arctique; il a déclaré par exemple que l'augmentation prévue du nombre de voyageurs traités dans la région « a exercé une pression sans précédent sur [l'Agence des services frontaliers du Canada] afin qu'elle fournisse davantage de

¹²⁸ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Andrew Hayes).

¹²⁹ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Peter Kikkert).

¹³⁰ En collaboration avec des collectivités de l'Arctique, le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne ont créé entre 2018 et 2021 la Région de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Voir Pêches et Océans Canada, *Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne confirment les limites des nouvelles régions visant à améliorer les services dans l'Arctique*, Communiqué de presse, 5 mars 2021.

¹³¹ SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Andy Smith).

¹³² SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Neil O'Rourke); et renseignements tirés de communications présentées au comité par la Garde côtière canadienne.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

services frontaliers dans le Nord ». Le représentant a fait savoir que le processus de dédouanement des navires de croisière exige beaucoup de temps et de ressources, et que les agents des services frontaliers doivent se rendre au port d'arrivée parce qu'il « n'existe pas d'endroits désignés pour le dédouanement des navires de croisière dans l'Arctique ». Il a aussi indiqué que l'Agence des services frontaliers du Canada avait élaboré un certain nombre de programmes de dédouanement dans l'Arctique pour aider à gérer les arrivées croissantes de navires, et il a reconnu le besoin de préparation pour faire face à la croissance prévue du commerce et des voyages dans l'Arctique¹³³.

Ron Wallace a souligné que l'augmentation de l'activité dans les eaux arctiques canadiennes était une grande préoccupation pour les collectivités de la région désignée des Inuvialuit, qui est la partie occidentale de l'Inuit Nunangat et comprend des secteurs de la mer de Beaufort à l'entrée du passage du Nord-Ouest¹³⁴. Le Conseil circumpolaire inuit (Canada) a fait ressortir le risque que l'intensification de l'activité dans l'Arctique puisse constituer des menaces pour la sécurité des collectivités locales¹³⁵. Ron Wallace a soutenu que, pour relever les défis en matière de sécurité et de sûreté liés à l'augmentation du trafic maritime commercial et non commercial dans le passage du Nord-Ouest, le Canada devrait renforcer sa capacité de mener des activités de recherche et de sauvetage, aménager des infrastructures portuaires et renforcer la coopération avec les collectivités et les organisations inuites¹³⁶.

¹³³ SECD, *Témoignages*, 5 décembre 2022 (Denis R. Vinette).

¹³⁴ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Ron Wallace).

¹³⁵ Conseil circumpolaire inuit (Canada), *Mémoire : comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants*, 28 novembre 2022.

¹³⁶ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Ron Wallace).



Les membres du comité ont rencontré des membres des Forces armées canadiennes et des Rangers canadiens à Cambridge Bay (Nunavut). De gauche à droite, le caporal Allen Elatiak, la sénatrice Margaret Dawn Anderson, la sénatrice Donna Dasko, le Ranger David Analok, le sénateur Clément Gignac, le lieutenant-colonel Kristian Udesen, le sénateur Hassan Yussuff, l'adjutant-major Adam Taylor, le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu et le sénateur Tony Dean.

Les différends, les revendications et les désaccords relatifs à l'Arctique

Des témoins ont expliqué comment l'accès grandissant à l'Arctique et le contexte géopolitique actuel peuvent se répercuter sur les différends, les revendications et les désaccords territoriaux et maritimes dans la région. Suzanne Lalonde, professeure à l'Université de Montréal, a observé que l'accès accru à la région « a mis l'Arctique sous les feux de la rampe » et attiré davantage l'attention sur les différends juridiques qui le concernent¹³⁷. Selon Whitney Lackenbauer, le contexte géopolitique actuel, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, n'augmente pas le risque de conflit « à propos de différends de longue date dans l'Arctique, des ressources, des frontières, de la souveraineté des États ou des voies de navigation¹³⁸ ».

¹³⁷ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Suzanne Lalonde).

¹³⁸ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Whitney Lackenbauer).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Un représentant d'Affaires mondiales Canada a déclaré que les différends territoriaux et maritimes dans lesquels le Canada est impliqué sont « bien gérés, et on se dirige vers un règlement¹³⁹ ». Par exemple, durant l'étude du comité, le seul différend territorial concernant le Canada dans l'Arctique a été réglé. En juin 2022, le Canada et le Danemark ont conclu un accord sur leur différend de longue date à propos de l'île Tartupaluk (Hans), un îlot inhabité situé entre le Canada et le Groenland¹⁴⁰.

Parmi les différends non résolus qui impliquent le Canada dans l'Arctique, notons celui qui l'oppose aux États-Unis sur une partie de la frontière maritime entre les deux pays dans la mer de Beaufort. En outre, les préoccupations relatives à la souveraineté du Canada dans l'Arctique sont souvent centrées sur le désaccord de longue date entre le Canada et les États-Unis concernant le statut juridique du passage du Nord-Ouest¹⁴¹. Au sujet de cette divergence de points de vue entre les deux pays, Suzanne Lalonde a souligné que leur « approche pragmatique qui consiste à accepter de ne pas être d'accord » est plus importante que jamais dans un contexte où « la région arctique subit les effets des changements climatiques et que l'intérêt étranger pour le passage du Nord-Ouest augmente¹⁴² ».

Peut-être en raison de la bonne gestion du désaccord entre le Canada et les États-Unis au sujet du passage du Nord-Ouest, les commentaires des témoins se sont concentrés sur la capacité du Canada de contrôler l'accès au passage du Nord-Ouest. Michael Byers s'est interrogé sur la capacité du Canada de réagir aux navires qui empruntent le passage du Nord-Ouest et qui ne respecteraient pas les lois et la réglementation internationales et canadiennes¹⁴³. Se fondant sur les tendances du trafic maritime sur la route maritime du Nord, qui longe la côte russe, Ron Wallace a prédit qu'il y aurait, un jour, « un trafic commercial très important dans le passage du Nord-Ouest du Canada¹⁴⁴ ». Adam Lajeunesse a toutefois estimé que, en comparaison avec la route maritime du Nord, le passage du Nord-Ouest est « beaucoup moins susceptible d'être utilisé comme route maritime¹⁴⁵ ». Aurel Braun a fait remarquer qu'il y a déjà du trafic sur la route maritime du Nord, qui est relativement plus facile à naviguer, et a signalé que « la Russie espère pouvoir l'augmenter considérablement¹⁴⁶ ».

¹³⁹ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Stephen Randall).

¹⁴⁰ AMC, *Le Canada et le Royaume du Danemark, ainsi que le Groenland, concluent un accord historique sur des différends frontaliers de longue date*, Communiqué de presse, 14 juin 2022.

¹⁴¹ Pour plus de renseignements sur le statut juridique du passage du Nord-Ouest, voir Sénat, Comité spécial sur l'Arctique, *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*, Quatrième rapport, juin 2019, p. 110-113; et Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, *Édification du pays dans le nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*, Vingt-quatrième rapport, avril 2019, p. 47-53.

¹⁴² SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Suzanne Lalonde).

¹⁴³ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

¹⁴⁴ SECD, *Témoignages*, 2 mai 2022 (Ron Wallace).

¹⁴⁵ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Adam Lajeunesse).

¹⁴⁶ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (Aurel Braun).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Le Canada et d'autres États de l'Arctique ont présenté des demandes de prolongement de leur plateau continental à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies concernant l'océan Arctique, et certaines de leurs revendications se chevauchent¹⁴⁷. Elizabeth Riddell-Dixon, professeure à l'Université Western Ontario, a attiré l'attention sur la détermination des limites extérieures des plateaux continentaux étendus de l'Arctique, et plus particulièrement sur la demande élargie de la Russie soumise en 2021 concernant son plateau continental étendu¹⁴⁸. Elle a aussi affirmé que l'invasion de l'Ukraine par la Russie donne lieu à un débat sur les ambitions russes dans l'Arctique, tout en précisant que la Russie et les autres États de l'Arctique suivent la procédure juridique internationale prévue pour soumettre une demande de plateau continental étendu. Elizabeth Riddell-Dixon a également souligné que, du point de vue économique, aucune « pression » n'est exercée pour établir le plateau continental étendu parce qu'il y a « beaucoup de ressources sur terre et dans les zones économiques exclusives¹⁴⁹ » des États côtiers arctiques¹⁵⁰.

Suzanne Lalonde a expliqué qu'il incombe aux États de régler les demandes de plateau continental étendu qui se chevauchent conformément au droit international, notamment par le biais de négociations bilatérales et multilatérales¹⁵¹. Elizabeth Riddell-Dixon a fait remarquer que « les relations hautement coopératives que le Canada entretenait avec ses voisins de l'Arctique, y compris la Russie, dans le cadre de la délimitation de leurs plateaux continentaux arctiques respectifs, se sont arrêtées net avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁵² ». Suzanne Lalonde a fait valoir que, « [s]i le Canada veut enfin régler la question des limites de son plateau continental extérieur dans l'Arctique, l'adhésion au régime juridique et le dialogue sont tous deux nécessaires », et que les États de l'Arctique devront « rétablir, à un moment donné, les lignes de communication avec la Russie¹⁵³ ».

¹⁴⁷ Pour plus de renseignements sur le plateau continental étendu du Canada, voir Sénat, Comité spécial sur l'Arctique, *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*, Quatrième rapport, juin 2019, p. 113-114; et Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, *Édification du pays dans le nord et vigilance aux frontières : une vision prospective du Canada dans l'Arctique*, Vingt-quatrième rapport, avril 2019, p. 54-58.

¹⁴⁸ La Russie a révisé sa demande de 2015 concernant l'océan Arctique afin de revendiquer une zone plus grande; sa demande élargie a été présentée en mars 2021. Voir Nations Unies, Océans et droit de la mer, *Commission des limites du plateau continental (CLCS) – Limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base : demandes présentées à la Commission : demande partielle révisée présentée par la Fédération de Russie*.

¹⁴⁹ La *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* autorise les États côtiers à explorer, à exploiter, à conserver et à gérer les ressources des fonds marins dans leur zone économique exclusive, jusqu'à une limite de 200 milles marins (370 kilomètres) de leurs lignes de base côtières. Les États côtiers ont également compétence sur la protection et la préservation de l'environnement marin à l'intérieur de leur zone économique exclusive. Tous les autres États jouissent des libertés de navigation dans une zone économique exclusive. Voir Gouvernement du Canada, *Souveraineté et UNCLOS : Déterminer les limites du plateau continental du Canada*.

¹⁵⁰ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Elizabeth Riddell-Dixon).

¹⁵¹ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Suzanne Lalonde).

¹⁵² SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Elizabeth Riddell-Dixon).

¹⁵³ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Suzanne Lalonde).

Conclusions du comité et recommandations d'action

Selon le comité, l'attention nationale et internationale croissante accordée à l'Arctique est l'occasion de reconnaître que les décisions liées à la sécurité dans l'Arctique et à sa défense doivent tenir compte d'une gamme de perspectives intersectionnelles et interdépendantes, et que le terme « sécurité dans l'Arctique » doit par conséquent être interprété au sens large. Outre la sécurité militaire, les points de vue liés à l'environnement, au développement socioéconomique et aux peuples autochtones revêtent une importance particulière. Dans ce contexte, les torts ayant été causés à des collectivités autochtones par certaines activités de sécurité et de défense dans l'Arctique doivent être reconnus et corrigés dans l'esprit de la réconciliation.

Le comité convient avec les parties concernées que les décisions liées à la sécurité dans l'Arctique et à sa défense doivent être éclairées par les résidents du Nord et qu'elles doivent bénéficier au Nord. Le gouvernement du Canada a réalisé certains progrès en faisant participer les gouvernements locaux et autochtones aux processus de prise de décisions relatives à la sécurité et à la défense, mais les formes de gouvernance uniques dans l'Arctique l'obligent à veiller au respect des droits des peuples autochtones garantis par traités.

Si les changements climatiques dans l'Arctique présentent notamment certains avantages économiques, ils ont néanmoins aussi des impacts négatifs, entre autres en raison des risques pour la sécurité résultant de l'intensification des activités dans la région et de la fréquence croissante des catastrophes naturelles et causées par l'activité humaine. Le comité s'inquiète particulièrement de la capacité du Canada de réagir au nombre grandissant de catastrophes naturelles et de situations d'urgence. Le renforcement de la coopération entre les entités participant aux efforts d'intervention en cas de catastrophe et l'augmentation de la capacité des Rangers canadiens d'intervenir lors des situations d'urgence sont essentiels pour améliorer la résilience des collectivités de l'Arctique face aux catastrophes.

L'essor de l'activité des navires de croisière dans l'Arctique pose des problèmes de sûreté et de sécurité en raison des risques accrus de catastrophes environnementales, des incidents relatifs à la recherche et au sauvetage, ainsi que du contrôle des frontières canadiennes. À cet égard, le comité salue les efforts continus de l'Agence des services frontaliers du Canada pour améliorer sa réaction à l'arrivée d'un nombre croissant de navires, et note que l'utilisation des télécommunications pourrait être une option importante pour le traitement des voyageurs dans l'Arctique.

Pour que les Forces armées canadiennes soient en mesure de remplir leur rôle, le comité est convaincu qu'elles doivent continuellement adapter leurs opérations et leur infrastructure au contexte de la sécurité internationale et à l'environnement naturel. Outre ces efforts d'adaptation, les FAC doivent veiller à ce que leurs activités ne contribuent pas aux changements climatiques ni à la dégradation de l'environnement naturel de l'Arctique.

Enfin, pour répondre aux risques que le dégel du pergélisol fait peser sur les infrastructures de sécurité et de défense, le comité se demande si de nouvelles infrastructures pourraient être aménagées dans le Nord proche afin de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et d'améliorer leur accessibilité pour les besoins de l'entretien, des réparations et des rotations de

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

personnel. Cela dit, les décisions relatives à l'emplacement des infrastructures de sécurité et de défense doivent tenir compte des retombées possibles pour les communautés locales.

Par conséquent, le comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 6 :

Que le gouvernement du Canada se serve de mécanismes institutionnels existants ou nouveaux pour travailler en partenariat avec les peuples autochtones dans l'Arctique, notamment pour obtenir leurs points de vue sur la sécurité et la défense dans la région. Ces partenariats devraient être menés dans le respect des droits autochtones prévus dans les traités modernes en ce qui concerne l'utilisation et la gestion des terres et des ressources.

Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Secrétariat national Recherche et sauvetage, établisse – d'ici le 31 mars 2024 – une table ronde permanente sur la recherche et le sauvetage dans l'Arctique. Cette table ronde devrait être composée de représentants des gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones ainsi que d'organisations communautaires et d'entités gouvernementales participant aux activités de recherche et de sauvetage, y compris les Rangers canadiens. Elle devrait avoir notamment pour objectif d'élaborer une stratégie globale de recherche et de sauvetage dans l'Arctique.

Recommandation 8 :

Que le gouvernement du Canada s'assure que les normes liées au secteur des navires de croisière dans l'Arctique canadien complètent les plans de gestion conçus par les gouvernements et les organisations autochtones et que ces normes sont respectueuses des terres, des eaux et des populations autochtones. De plus, le gouvernement devrait améliorer sa coopération avec les gouvernements et les organisations autochtones sur les questions qui ont trait à ce secteur dans l'Arctique, y compris les questions liées à la gestion des navires et à la protection du milieu marin.

Recommandation 9 :

Que le gouvernement du Canada, en l'absence d'installations désignées pour le dédouanement des navires de croisière dans l'Arctique, examine différentes options pour le traitement des voyageurs entrant au Canada dans l'Arctique. Outre la pratique actuelle consistant à envoyer des agents des services frontaliers au port d'arrivée, les options examinées devraient comprendre

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

l'utilisation des télécommunications. Le gouvernement devrait publier les résultats de cet examen d'ici le 31 décembre 2024.

Recommandation 10 :

Que le gouvernement du Canada élabore, en collaboration avec les gouvernements territoriaux, locaux et autochtones et les détenteurs de droits issus de traités, un cadre et des mécanismes connexes qui permettraient d'améliorer la connaissance des impacts environnementaux, dans l'Arctique, des activités actuelles et planifiées qui sont liées à la sécurité et à la défense. Ce cadre devrait présenter des mesures visant à atténuer les effets du dégel du pergélisol sur les infrastructures, en envisageant notamment d'aménager les nouvelles infrastructures de sécurité et de défense dans des secteurs moins vulnérables au dégel du pergélisol. Le gouvernement devrait publier le cadre d'ici le 30 juin 2024.

Recommandation 11 :

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre rapidement les recommandations 16 à 20 du rapport du Comité sénatorial spécial sur l'Arctique intitulé *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*. D'ici le 31 mars 2024, le gouvernement devrait fournir au Sénat de l'information concernant les mesures prises pour donner suite à ces recommandations, qui concernent la science, le savoir autochtone et la conservation de l'environnement.

CHAPITRE TROIS : LES CAPACITÉS MILITAIRES ET L'INFRASTRUCTURE DE SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE

Le comité estime que les menaces liées à l'évolution du contexte international de sécurité, aux changements climatiques et à l'accès accru à l'Arctique obligent le Canada à adapter et à moderniser ses capacités militaires et son infrastructure de sécurité dans la région. Certaines de ces menaces ont été documentées dans des rapports antérieurs de comités parlementaires, et le gouvernement du Canada a pris certaines mesures pour y répondre. Toutefois, des mesures supplémentaires s'imposent de toute urgence.

Les témoins ont abordé trois thèmes relatifs aux capacités militaires et à l'infrastructure de sécurité dans l'Arctique : la présence des FAC dans l'Arctique; les projets d'acquisition actuels et proposés; et les retombées possibles des dépenses en infrastructure de défense pour les collectivités locales.



Les membres du comité ont visité une station radar du Système d'alerte du Nord à Cambridge Bay (Nunavut).

La présence des Forces armées canadiennes dans l'Arctique

Le brigadier-général Godbout a parlé de la présence permanente des FAC dans l'Arctique, qui consiste en à peu près 340 membres du personnel militaire et civil, auxquels s'ajoutent les Rangers canadiens¹⁵⁴. La Force opérationnelle interarmées (Nord) est responsable de la plupart des opérations des FAC au nord du 60^e parallèle¹⁵⁵. Selon le brigadier-général Godbout, la Force opérationnelle interarmées (Nord) remplit quatre fonctions : assurer une présence visible et persistante; maintenir la surveillance et le contrôle; soutenir les populations et les collectivités; et contribuer à l'ensemble des activités gouvernementales¹⁵⁶.

La Force opérationnelle interarmées (Nord) a établi son quartier général à Yellowknife et compte des détachements à Iqaluit et à Whitehorse (Yukon). Les FAC n'ont pas de base permanente dans l'Arctique canadien, mais des emplacements d'opérations avancés (EOA) sont situés à Inuvik, à Iqaluit et à Yellowknife. Ces EOA permettent aux chasseurs des bases des FAC à Bagotville (Québec) et à Cold Lake (Alberta) d'atterrir, de faire le plein et de redécoller pour aller participer à des opérations dans l'Arctique. Le brigadier-général Godbout a indiqué que les FAC ont des installations à Alert, à Resolute Bay, à Fort Eureka et à Nanisivik, quatre localités du Nunavut¹⁵⁷. Des unités de l'Aviation royale canadienne situées dans différentes régions du pays contribuent au réapprovisionnement des installations des FAC dans l'Arctique. Elles appuient également les opérations de recherche et de sauvetage dans la région¹⁵⁸. La figure 3 montre l'infrastructure des FAC dans l'Arctique canadien, de même que d'autres installations militaires qui ont une certaine importance pour les opérations dans la région.

¹⁵⁴ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

¹⁵⁵ Forces armées canadiennes, Force opérationnelle interarmées (Nord), présentation au comité, 8 octobre 2022; et MDN, *Force opérationnelle interarmées (Nord)*. La Force opérationnelle interarmées (Nord) n'est pas responsable de la recherche et du sauvetage aériens ou maritimes, ni des opérations du NORAD.

¹⁵⁶ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

¹⁵⁷ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

¹⁵⁸ Aviation royale canadienne, *8^e Escadre Trenton*.

Figure 3 – Installations militaires sélectionnées dans l'Arctique



Sources : Carte produite en 2023 à partir de données tirées du ministère de la Défense nationale, *Bases et unités de soutien des Forces armées canadiennes*, *Carte de l'Aviation royale canadienne*, *Force opérationnelle interarmées (Nord)* et *Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)*, présentation par le colonel Paul Prévost (État-major interarmées stratégique), 21 avril 2016; Natural Earth, *Cultural Vectors – Admin 0 – Countries*, 1 :50M, version 5.1.1, et *Cultural Vectors – Admin 1 – States, provinces*, 1 :50M, version 5.1.1. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.0.2.

Pendant la Guerre froide et jusqu'à la fin des années 1980, les FAC avaient une base permanente à Inuvik. Bridget Larocque, présidente du Conseil consultatif du Nord, Réseau sur la défense et la sécurité nord-américaines et arctiques, a grandi à Inuvik. Elle a expliqué que, dans un contexte d'incertitude internationale, la base procurait à la ville un sentiment de sécurité¹⁵⁹. Clarence Wood, maire d'Inuvik, a jugé que le MDN devrait envisager de rétablir une base à Inuvik¹⁶⁰. Dans la même veine, le colonel (à la retraite) Leblanc a suggéré de faire de Resolute Bay un « carrefour des opérations de sécurité dans l'Arctique » qui pourrait comprendre un EOA pour les chasseurs F-35

¹⁵⁹ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Bridget Larocque).

¹⁶⁰ Clarence Wood, Ville d'Inuvik, *Mémoire présenté au Comité sénatorial de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants*, 20 septembre 2022.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Lightning II et un port en eau profonde¹⁶¹. Toutefois, le brigadier-général Godbout a souligné qu'il n'est pas prévu de poster en permanence plus de membres des FAC dans l'Arctique. Il a plutôt préconisé une approche souple qui permettrait d'envoyer des membres « là où il y aura des besoins à travers les trois territoires¹⁶² ». De même, le général Eyre a indiqué que les FAC maintenaient « une présence continue plutôt que permanente » dans le Nord canadien¹⁶³.

Le NORAD se sert des capacités et de l'infrastructure des FAC dans l'Arctique, y compris leurs avions de chasse et leurs EOA, pour maintenir la surveillance et le contrôle aérospatiaux dans le Nord canadien¹⁶⁴. Le major-général Iain Huddleston, commandant de la Région canadienne du NORAD, a indiqué que la Région canadienne du NORAD – dont le quartier général se trouve à Winnipeg (Manitoba) – aide à détecter et à suivre les menaces qui pénètrent dans l'espace aérien de l'Amérique du Nord¹⁶⁵. De plus, le major-général Huddleston a expliqué que des ressources de l'Aviation royale canadienne sont déployées dans l'Arctique pour répondre aux menaces observées dans la Région canadienne du NORAD et pour appuyer les opérations menées dans la région de l'Alaska du NORAD¹⁶⁶.

Les Rangers canadiens du 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens sont un élément clé de la présence des FAC dans l'Arctique canadien¹⁶⁷. Les Rangers canadiens – qui portent une arme à feu strictement pour l'autodéfense – remplissent diverses fonctions à l'appui des opérations militaires dans l'Arctique; par exemple, ils fournissent des renseignements et une expertise sur la région, participent aux opérations de recherche et de sauvetage et mènent des patrouilles de souveraineté et de surveillance¹⁶⁸. Le ministre Anand a dit que le 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens compte environ 1 750 membres répartis en 61 patrouilles¹⁶⁹. Le lieutenant-général Jocelyn Paul, commandant de l'Armée canadienne, a indiqué que les FAC mettent actuellement en place un « programme d'amélioration des Rangers canadiens » prévoyant un réexamen des politiques, des ressources humaines, de l'entraînement et de l'équipement concernant les Rangers canadiens. Selon le lieutenant-général Paul, les FAC s'attendent à terminer le programme d'ici 2025 ou 2026¹⁷⁰. Le général Eyre a souligné que, dans le cadre du programme, les FAC détermineront si les Rangers canadiens devraient aussi avoir un rôle maritime¹⁷¹.

¹⁶¹ SECD, *Témoignages* 9 mai 2022 (colonel (à la retraite) Pierre Leblanc).

¹⁶² SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

¹⁶³ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (général Wayne Eyre).

¹⁶⁴ MDN, « Mars 2020 - Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) », *Opérations et activités des Forces armées canadiennes – cahier de transition*, mars 2020.

¹⁶⁵ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (major-général Iain Huddleston).

¹⁶⁶ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (major-général Iain Huddleston).

¹⁶⁷ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

¹⁶⁸ Voir MDN, *Opérations de protection du territoire canadien*; et MDN, Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, *À propos des Rangers canadiens*.

¹⁶⁹ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

¹⁷⁰ SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (lieutenant-général Jocelyn Paul).

¹⁷¹ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (général Wayne Eyre).

Le comité salue le grand sens de l'engagement des Rangers canadiens dans leur travail et encourage le gouvernement du Canada à s'attaquer d'urgence aux défis que présentent le recrutement de jeunes Rangers canadiens – et le maintien en fonction des effectifs plus anciens – notamment au moyen de mesures relatives à la rémunération et à l'équipement.

Le lieutenant-général Paul a affirmé que, dans l'ensemble du pays, entre 23 et 24 % des Rangers canadiens sont des Autochtones¹⁷². De l'avis de la cheffe Joseph, les Rangers canadiens qui vivent sur les territoires traditionnels des Autochtones devraient disposer « de l'infrastructure et de la formation dont ils ont besoin, ainsi que de la capacité de se mobiliser s'ils doivent intervenir¹⁷³ ». Magali Vullierme a mis en lumière le fait que, pour beaucoup de Rangers canadiens inuits, l'intérêt premier consistait à « sauver la vie de personnes de leur communauté », notamment grâce aux activités de recherche et de sauvetage¹⁷⁴.

Les témoins ont fait l'éloge du programme des Rangers canadiens. La ministre Anand a signalé le soutien que les Rangers canadiens ont apporté aux collectivités autochtones et éloignées lors de la pandémie de COVID-19 et de catastrophes naturelles récentes¹⁷⁵, tandis que le général Eyre a dit que les Rangers canadiens sont « nos oreilles, nos yeux et nos guides dans le Nord » ainsi qu'une « partie essentielle de la solution en matière de sécurité¹⁷⁶ ». Pour sa part, David Auerswald a affirmé que les Rangers canadiens font « l'envie de nombreux États arctiques, parce qu'ils jouent un rôle crucial dans la connaissance du domaine » et qu'ils envoient le message aux autres pays que le Canada est déterminé à maintenir sa présence dans l'Arctique¹⁷⁷. De plus, David Angell a dit que, à l'occasion d'une visite dans l'Arctique canadien en août 2022, le secrétaire général de l'OTAN a déclaré que les Rangers canadiens « enseignent aux membres des forces armées d'autres pays de l'OTAN des techniques de survie qui leur seront indispensables¹⁷⁸ ».

¹⁷² SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (lieutenant-général Jocelyn Paul).

¹⁷³ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Roberta Joseph).

¹⁷⁴ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Magali Vullierme).

¹⁷⁵ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

¹⁷⁶ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (général Wayne Eyre).

¹⁷⁷ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (David Auerswald).

¹⁷⁸ Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, *L'OTAN se veut plus présente dans le Grand Nord pour garantir la sécurité de nos populations*, 25 août 2022.

Conscient que les Rangers canadiens ne constituent pas une « ligne de défense » contre les menaces militaires, le comité souligne le rôle essentiel qu'ils jouent dans le maintien de la souveraineté du Canada dans l'Arctique et la contribution qu'ils apportent au renforcement de la sécurité et de la défense dans la région.

La principale opération militaire des FAC dans l'Arctique est l'Opération NANOOK, qui est déployée quatre fois par an. Ces déploiements sont axés sur la projection de la force, la mise à l'essai des capacités et les opérations navales. Le brigadier-général Godbout a indiqué que les FAC collaborent avec plusieurs intervenants – y compris d'autres organisations fédérales, des gouvernements territoriaux et des alliés – dans le cadre des déploiements de l'Opération NANOOK¹⁷⁹.

Les témoins ont exprimé des points de vue divergents sur l'approche des FAC en matière d'entraînement pour les opérations dans l'Arctique. Michael Byers a proposé que « tous les soldats d'infanterie au Canada [fassent] leur entraînement par temps froid, afin que nous puissions les envoyer dans l'Arctique, si nécessaire¹⁸⁰ ». À l'inverse, Adam Lajeunesse a affirmé que, puisque l'entraînement militaire dans l'Arctique est intense et doit être répété fréquemment, à l'instar de l'apprentissage d'une langue, il serait plus efficace de continuer à former un petit groupe de membres des FAC qui peuvent être appelés de manière fiable à servir dans les conditions de l'Arctique¹⁸¹.

Les projets d'acquisition actuels et proposés

En juin 2022, la ministre Anand a annoncé que le Canada contribuerait au plan de modernisation du NORAD au moyen d'un engagement financier de 38,6 milliards de dollars sur 20 ans¹⁸². Des fonds seront accordés dans cinq secteurs : les systèmes de surveillance; la prise de décision facilitée par les technologies; l'armement aérien; l'infrastructure et les capacités de soutien; et la recherche et développement. En mars 2023, le MDN a publié l'échéancier provisoire de diverses initiatives qui font partie du plan de modernisation du NORAD¹⁸³. À propos de cet engagement financier, le lieutenant-général Pelletier a noté qu'il « est important que [le Canada et les États-Unis] déploient le plus tôt possible des capacités essentielles qui amélioreront la connaissance du domaine [des

¹⁷⁹ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout); et MDN, *Opération NANOOK*.

¹⁸⁰ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

¹⁸¹ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Adam Lajeunesse).

¹⁸² MDN, *La ministre Anand annonce une modernisation de la défense continentale pour protéger la population canadienne*, Communiqué de presse, 20 juin 2022.

¹⁸³ MDN, *Échéanciers du projet de modernisation du NORAD*.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

FAC], favoriseront la continuité des opérations et donneront aux décideurs nationaux suffisamment de temps pour prendre des décisions clés¹⁸⁴ ».

Des témoins ont souligné l'urgence de moderniser les infrastructures de défense dans l'Arctique. David Perry, président de l'Institut canadien des affaires mondiales, a observé que, compte tenu des programmes de modernisation des forces armées russes et chinoises, « le Canada doit agir avec une urgence dont il ne fait pas preuve actuellement pour renforcer sa sécurité et sa défense dans l'Arctique¹⁸⁵ ». Dans son rapport de novembre 2022 mentionné précédemment, la vérificatrice générale du Canada a constaté un risque important de « lacunes en ce qui concerne la surveillance, la patrouille et la présence du Canada dans l'Arctique dans la décennie à venir alors que les équipements vieillissants atteindront la fin de leur durée de vie utile avant que les systèmes de remplacement ne deviennent disponibles¹⁸⁶ ».

Lors de sa comparution, qui a eu lieu avant l'annonce faite par la ministre Anand en juin 2022 concernant le plan de modernisation du NORAD, un représentant du MDN a reconnu que les investissements réalisés jusqu'alors ne suffisaient pas « dans le contexte menaçant et instable¹⁸⁷ ». Par exemple, les témoins ont souligné que le Système d'alerte du Nord du NORAD, construit entre 1986 et 1992 pour remplacer le Réseau d'alerte avancé aménagé dans les années 1950, doit être amélioré. Le colonel (à la retraite) Leblanc a qualifié le système d'« obsolète¹⁸⁸ », et David Auerswald a dit que les capteurs présents dans le Nord étaient « largement inadéquats¹⁸⁹ ».

Le plan de modernisation du NORAD prévoit notamment de mettre en place un nouveau système – le système de surveillance des voies d'approche du Nord – qui aura deux composantes : un réseau de capteurs et des sites de radar « transhorizon ». Selon un représentant du MDN, ces installations « amélioreront radicalement la capacité des Forces armées canadiennes et du NORAD de détecter les menaces aérospatiales approchant du Canada¹⁹⁰ ».

Un représentant du MDN a parlé d'une « période de transition » entre le moment où un adversaire pourrait déployer de nouveaux systèmes d'armes comme des missiles hypersoniques et des missiles de croisière longue portée, et celui où le NORAD disposera de sites de radar transhorizon capables de les détecter. Le représentant a indiqué que, durant cette période de transition, le Canada et les États-Unis devront utiliser « la dissuasion par représailles » (dissuader un adversaire en le menaçant d'une réaction écrasante) plutôt que la « dissuasion par interdiction » (démontrer des moyens de défense suffisamment robustes pour dissuader l'adversaire parce qu'il sait que son attaque serait contrecarrée¹⁹¹).

¹⁸⁴ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (lieutenant-général Alain Pelletier).

¹⁸⁵ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (David Perry).

¹⁸⁶ OAG, *La surveillance des eaux arctiques*, Rapport 6, automne 2022.

¹⁸⁷ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (Jonathan Quinn).

¹⁸⁸ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (colonel (à la retraite) Pierre Leblanc).

¹⁸⁹ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (David Auerswald).

¹⁹⁰ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (Jonathan Quinn).

¹⁹¹ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Jonathan Quinn).

Le comité est vivement préoccupé par la « période de transition » prévue entre le moment où les adversaires pourraient déployer de nouveaux systèmes d'armes et celui où le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) disposera de la technologie nécessaire pour les détecter, ainsi que par les conséquences de cette période de transition sur la capacité du NORAD à dissuader les adversaires.

En ce qui concerne les capacités spatiales, la ministre Anand a précisé que les plateformes de communication par satellite « sont essentielles pour l'exécution des opérations dans le Nord, notamment dans le cas des interventions d'urgence et des opérations de recherche et sauvetage¹⁹² ». Le MDN est en train d'acquérir des capacités qui renforceront à la fois la surveillance et les communications, y compris dans l'Arctique. C'est le cas par exemple du Projet de renforcement des capacités de surveillance spatiale aux fins de défense, qui devrait commencer ses opérations d'ici 2035. Michael Byers a qualifié de « phénoménal » le groupe actuel de satellites canadiens de surveillance, qui fournit quotidiennement aux FAC des images de l'activité dans l'Arctique¹⁹³. Cependant, dans son rapport de novembre 2022 mentionné ci-haut, la vérificatrice générale du Canada a indiqué que ces satellites arriveront à la fin de leur durée de vie utile plusieurs années avant 2035, ce qui pourrait nuire à la capacité du Canada d'assurer une surveillance adéquate de ses eaux arctiques¹⁹⁴.

Pendant l'étude du comité, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'acheter 88 appareils F-35 pour remplacer la flotte de CF-18 Hornet du pays¹⁹⁵. Philippe Lagassé a expliqué que ces nouveaux avions de chasse seront « le principal outil cinétique du Canada en cas d'incursion hostile dans l'Arctique¹⁹⁶ ». David Perry a toutefois affirmé que l'Aviation royale canadienne recevra les appareils F-35 deux décennies plus tard que nécessaire¹⁹⁷.

L'annonce du financement accordé au plan de modernisation du NORAD comprend la mise à niveau de l'infrastructure aérienne dans l'Arctique. Par exemple, les EOA, comme celui d'Inuvik, seront modernisés pour être capables d'accueillir les F-35. Le major-général Huddleston a dit que l'exploitation de chasseurs dans le Nord est « très difficile » et que la modernisation des EOA rendrait les opérations aériennes dans le Nord canadien « plus viables et plus robustes¹⁹⁸ ». En janvier 2023, le MDN a annoncé le financement d'un projet destiné à prolonger la piste d'Inuvik de

¹⁹² SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

¹⁹³ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

¹⁹⁴ OAG, *La surveillance des eaux arctiques*, Rapport 6, automne 2022.

¹⁹⁵ L'hon. Anita Anand, ministre de la Défense nationale, *Annnonce concernant l'acquisition des F-35*.

¹⁹⁶ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Philippe Lagassé).

¹⁹⁷ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (David Perry).

¹⁹⁸ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (major-général Iain Huddleston).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

3 000 pieds. Le MDN s'attend à ce que le projet soit parachevé d'ici 2027¹⁹⁹. La ministre Anand a observé que, en raison « des retards causés par la COVID-19, des problèmes de chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation des coûts du matériel », le prolongement de la piste coûtera plus cher que ce qui était prévu au départ²⁰⁰. La ministre a ajouté que les installations des escadrons de Bagotville et de Cold Lake profiteront d'une mise à niveau des infrastructures et des technologies. Cette modernisation permettra aux FAC d'améliorer la prise de décisions et l'interopérabilité avec les alliés.²⁰¹

Malgré ces projets, des témoins ont cerné certaines lacunes dans l'infrastructure de défense aérienne de l'Arctique, notamment en ce qui concerne les hangars. Un représentant du Bureau du vérificateur général du Canada a souligné que Transports Canada ne dispose pas d'un hangar adéquat pour ses avions de surveillance à Iqaluit²⁰². Par ailleurs, International Logistical Support inc., qui possède le seul grand hangar à Inuvik, s'est demandée pourquoi le MDN ne souhaitait pas acheter pas ou louer le hangar pour l'utiliser dans le cadre d'opérations militaires dans l'Arctique²⁰³.

Des témoins ont également fait des commentaires sur les avions de recherche et de sauvetage. Michael Byers et Peter Kikkert ont estimé que l'Aviation royale canadienne devrait acheter des hélicoptères Cormorant supplémentaires. Selon Peter Kikkert, ces appareils pourraient sauver des vies, en particulier sur la côte ouest du Canada, mal desservie.²⁰⁴ Michael Byers a ajouté que, outre leurs capacités de recherche et de sauvetage, les Cormorant permettraient aux FAC de déployer des membres « sur un navire qui fait fi de la souveraineté canadienne » dans les eaux de l'Arctique²⁰⁵.

En ce qui concerne les capacités maritimes, le principal atout des FAC pour les opérations dans l'Arctique est le navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA). La Marine royale canadienne dispose actuellement de deux NPEA, et huit autres devraient être livrés d'ici 2027 : six pour la Marine royale canadienne, et deux – non armés – pour la Garde côtière canadienne²⁰⁶. Selon le brigadier-général Godbout, les NPEA démontrent « notre capacité de contrôler l'accès à nos eaux intérieures ». ²⁰⁷ Timothy Hiu-Tung Choi, membre de l'Institut canadien des affaires mondiales, a déclaré que le NPEA devrait être considéré comme un navire « de patrouille » dont l'armement léger est « plus qu'adéquat » pour des missions telles que l'application des lois sur la

¹⁹⁹ MDN, *Le ministère de la Défense nationale augmente sa contribution financière pour les travaux de modernisation de la piste de l'aéroport d'Inuvik*, Communiqué de presse, 19 janvier 2023.

²⁰⁰ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Andrew Hayes).

²⁰³ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Les Klapatiuk).

²⁰⁴ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Peter Kikkert).

²⁰⁵ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

²⁰⁶ MDN, *Navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique*.

²⁰⁷ SECD, *Témoignages*, 21 mars 2022 (brigadier-général Pascal Godbout).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

pêche et l'interdiction des drogues, même si l'amélioration de leurs capacités militaires pourrait être envisagée dans le contexte des tensions internationales croissantes dans l'Arctique²⁰⁸.

Des témoins ont fait remarquer qu'il manque au Canada certaines des infrastructures nécessaires pour que les NPEA puissent mener des opérations dans l'Arctique. Adam Lajeunesse a affirmé que, lors du voyage de 2021 du Navire canadien de Sa Majesté *Harry DeWolf* dans le passage du Nord-Ouest, un pétrolier contractuel a ravitaillé le navire parce qu'il n'y a pas d'installations permanentes de ravitaillement dans l'Arctique canadien²⁰⁹. Selon lui, il y a eu cette année-là « un peu de compétition » pour le carburant entre la Marine royale canadienne et la Garde côtière canadienne dans le cadre de leurs opérations respectives dans l'Arctique.

En 2008, le gouvernement du Canada a annoncé la construction d'une installation navale à Nanisivik, au Nunavut, qui servirait d'installation de ravitaillement pour les NPEA. Un représentant du Bureau du vérificateur général du Canada a qualifié d'« étonnantes » les constatations de la vérificatrice générale concernant cette installation et a fait remarquer que, lorsqu'elle ouvrira ses portes en 2024 ou 2025, l'installation ne pourra fonctionner que quatre semaines par année²¹⁰. La ministre Anand a toutefois affirmé que le gouvernement prévoyait d'« allonger la saison d'opération » dans l'Arctique, y compris pour cette installation²¹¹.

Un représentant de la Garde côtière canadienne a souligné que, outre les deux NPEA non armés, la Garde côtière canadienne fera l'acquisition de deux brise-glaces polaires. Il a estimé que l'ajout de ces appareils « permettra à la Garde côtière [canadienne] de travailler activement dans l'Arctique canadien tout au long de l'année et lui procurera une capacité inégalée par la flotte actuelle²¹² ». Selon un représentant du Bureau du vérificateur général du Canada, les brise-glaces actuels de la Garde côtière canadienne « approchent de la fin de leur durée de vie utile et seront probablement mis hors service avant que de nouveaux équipements puissent être livrés²¹³ ».

Les témoins ont également parlé de la question des sous-marins canadiens sous l'angle des opérations dans l'Arctique. Un représentant du MDN a décrit le projet actuel de « modernisation » de la flotte canadienne de quatre sous-marins diesel-électriques de la classe Victoria en précisant que ce projet devrait être achevé d'ici le milieu ou la fin des années 2030²¹⁴. Philippe Lagassé a déclaré que le Canada avait besoin de « sous-marins capables d'affronter les glaces de l'Arctique pour remplacer les sous-marins de la classe Victoria²¹⁵ ». Selon J. Craig Stone, professeur agrégé émérite au Collège des Forces canadiennes, ces sous-marins devraient être à propulsion nucléaire pour être efficaces lors des opérations en Arctique car, à l'heure actuelle, seuls les sous-marins à

²⁰⁸ Timothy Hiu-Tung Choi, *Mémoire au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants*, 14 février 2023.

²⁰⁹ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Adam Lajeunesse).

²¹⁰ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Andrew Hayes).

²¹¹ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (l'hon. Anita Anand).

²¹² SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Andy Smith).

²¹³ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Andrew Hayes).

²¹⁴ SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Troy Crosby); et MDN, *Sous-marins de la classe Victoria*.

²¹⁵ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Philippe Lagassé).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

propulsion nucléaire sont capables de fonctionner sous la glace²¹⁶. Le vice-amiral J.R. Auchterlonie, commandant du Commandement des opérations interarmées du Canada, a parlé d'une technologie émergente – la propulsion anaérobie – qui pourrait permettre aux sous-marins diesel-électriques de fonctionner sous les glaces de l'Arctique²¹⁷. David Perry a souligné que le remplacement des sous-marins canadiens prendrait sans doute de 20 à 30 ans, et que l'environnement opérationnel dans l'Arctique changera probablement au cours de cette période²¹⁸.

Le vice-amiral Auchterlonie a aussi indiqué que des capacités autres que les sous-marins pourraient permettre au Canada et à ses alliés d'acquérir une « connaissance du domaine » et de détecter d'éventuelles menaces sous-marines, y compris dans l'Arctique²¹⁹. À propos de ces menaces, Rob Huebert s'est inquiété de la possibilité que les sous-marins russes endommagent des câbles sous-marins dans l'Arctique canadien; pour cette raison, selon lui, le Canada devrait acquérir la capacité non seulement de réparer ces câbles, mais aussi de détecter les sous-marins russes²²⁰. David Auerswald a fait valoir que le Canada ne devrait pas « dépenser de précieux dollars pour du matériel très coûteux, comme des sous-marins », et a proposé plutôt d'acquérir des détecteurs sous-marins autonomes²²¹.

Après avoir visité des installations militaires dans l'Arctique canadien, le comité estime que le vieillissement des infrastructures de sécurité et de défense du Canada, y compris celles de l'Arctique, compromet la capacité du pays de mener des opérations terrestres, aérospatiales et maritimes.

Des témoins ont commenté le processus d'approvisionnement en défense du Canada, notamment en ce qui concerne les projets dans l'Arctique canadien. Un représentant de Services publics et Approvisionnement Canada a laissé entendre que, pour des projets d'aussi grande envergure que le navire de combat de surface canadien et les F-35, « en général, les processus [d'approvisionnement en défense] vont bon train²²² ». Le représentant a expliqué que le processus repose sur trois piliers : la performance, l'optimisation des ressources et les retombées économiques pour le Canada. En outre, le représentant a fait état d'« efforts très concrets à l'intérieur du gouvernement qui sont faits en matière d'approvisionnement autochtone, y compris dans le portefeuille de la défense et de la marine²²³ ». Un représentant du MDN a souligné que, conformément aux obligations du Canada en vertu de traités, l'un des aspects de l'approche du

²¹⁶ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (J. Craig Stone).

²¹⁷ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (vice-amiral J.R. Auchterlonie).

²¹⁸ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (David Perry).

²¹⁹ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (vice-amiral J.R. Auchterlonie).

²²⁰ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Rob Huebert).

²²¹ SECD, *Témoignages*, 25 avril 2022 (David Auerswald).

²²² SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Simon Page).

²²³ *Ibid.*

MDN en matière d'approvisionnement consiste à exiger des soumissionnaires qu'ils disposent de « plans d'avantages offerts aux Autochtones » démontrant comment leur contrat profitera aux collectivités autochtones²²⁴. Un autre représentant du MDN a fait remarquer que la plupart des processus d'approvisionnement en défense donnent lieu à une concurrence entre les fournisseurs possibles, mais il a souligné qu'il existe des cas – par exemple, si les FAC ont intérêt à disposer du même équipement que les armées alliées – où le recours à une source unique est justifié²²⁵.

Pour ce qui est des dépenses en défense, Andrea Charron a affirmé que le montant des dépenses que le Canada prévoit consacrer au plan de modernisation du NORAD est sans précédent, et que le Canada a « un bilan lamentable du point de vue des budgets et des délais²²⁶ ». David Perry a soutenu que le processus canadien d'approvisionnement en défense est « systématiquement incapable d'acquérir des équipements de défense majeurs dans les délais prévus par [le MDN] », et a fait remarquer que les effectifs du MDN chargés de l'approvisionnement avaient été considérablement réduits dans les années 1990 et qu'ils n'avaient pas encore retrouvé les niveaux d'avant²²⁷. Pour sa part, Adam Lajeunesse a soutenu que le MDN fait face à des défis uniques dans l'acquisition d'équipements pour les opérations dans l'Arctique, et que c'est en partie parce que les températures extrêmement froides ont un effet sur la performance de l'équipement²²⁸.

Les infrastructures de défense et les collectivités de la région

Les témoins ont discuté de dépenses fédérales possibles en matière d'infrastructures de défense qui répondraient aux besoins en défense et génèreraient des retombées pour les collectivités de l'Arctique canadien. Le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* reconnaît que, « [e]n tant que nation, nous n'avons pas réussi à combler le fossé lié au bien-être entre les habitants de l'Arctique et du Nord et le reste du pays²²⁹ ». Un représentant de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a mis en évidence plusieurs projets liés à la défense qui pourraient bénéficier aux collectivités locales, comme l'amélioration des EOA d'Inuvik, d'Iqaluit et de Yellowknife²³⁰.

De l'avis du comité, les infrastructures relatives aux transports, à l'énergie et aux télécommunications – y compris Internet à large bande – constituent la triade des infrastructures nécessaires aux activités militaires et civiles dans l'Arctique.

²²⁴ SECD, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Rob Chambers).

²²⁵ SECD, *Témoignages*, 24 avril 2023 (Bill Matthews).

²²⁶ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Andrea Charron).

²²⁷ SECD, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (David Perry).

²²⁸ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Adam Lajeunesse).

²²⁹ Gouvernement du Canada, *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord*, 2019.

²³⁰ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Paula Isaak).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Selon un représentant du MDN, le Ministère collabore avec des groupes provinciaux, territoriaux et autochtones afin d'établir leurs priorités en matière d'infrastructure et de trouver des occasions de produire des retombées pour les collectivités locales²³¹. Le cheffe régionale Adamek a donné des exemples de projets d'infrastructure de défense qui pourraient profiter aux collectivités locales en attirant l'attention sur les stations radar, les télécommunications, les bâtiments à multiples usages, le logement, les transports et les routes permanentes²³². Toutefois, le Conseil international des Gwich'in a souligné le risque qu'une hausse des dépenses en infrastructures de défense dans l'Arctique prive les projets de développement social dans la région de certaines ressources²³³.

Un représentant du MDN a indiqué que l'attribution par le gouvernement du Canada de contrats pour l'entretien et l'exploitation du Système d'alerte du Nord à la Nasittuq Corporation, une société appartenant à des Inuits, était un exemple de contribution fédérale au développement économique des collectivités autochtones et du Nord²³⁴. Cependant, l'honorable Sandy Silver – à l'époque premier ministre du Yukon – a soutenu que la plupart des contrats fédéraux concernant le plan de modernisation du NORAD seraient probablement attribués à des entreprises du Sud du Canada plutôt qu'à des entreprises du Nord du Canada²³⁵. La cheffe régionale Adamek a souligné que les entreprises autochtones, telles que les entreprises de construction, devraient participer en tant que partenaires aux projets du MDN dans la région²³⁶.

Le comité reconnaît les capacités des peuples autochtones de l'Arctique en matière de développement d'entreprises et d'appels d'offres, et note le nombre considérable de jeunes leaders autochtones – tant dans le milieu des affaires que dans les gouvernements locaux et régionaux – qui collaborent à des initiatives de développement économique et social.

Les témoins ont discuté des problèmes de connexion à Internet à large bande dans le Nord du Canada. Une représentante de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a déclaré que le gouvernement du Canada aidait le gouvernement du Nunavut à trouver des manières possibles d'améliorer la connectivité dans le territoire, mais elle a précisé que « la

²³¹ SECD, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Jonathan Quinn).

²³² SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Kluane Adamek).

²³³ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Devlin Fernandes).

²³⁴ En octobre 2022, la Nasittuq Corporation a aussi obtenu un contrat de maintenance et d'opérations à la Station des Forces canadiennes Alert. Voir MDN, *Le gouvernement du Canada accorde un contrat de soutien en service du Système d'alerte du Nord*, Communiqué de presse, 31 janvier 2022; et MDN, *Le gouvernement du Canada attribue un contrat de services de soutien pour la Station des Forces canadiennes (SFC) Alert au Nunavut*, Communiqué de presse, 3 octobre 2022.

²³⁵ SECD, *Témoignages*, 5 décembre 2022 (L'hon. Sandy Silver).

²³⁶ SECD, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Kluane Adamek).

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

solution n'est pas encore apparente²³⁷ ». Selon le premier ministre à l'époque, Sandy Silver, les régions du Nord canadien qui bénéficient d'un accès relativement meilleur à Internet à large bande, comme le Yukon, profiteraient de la redondance et de l'amélioration des connexions²³⁸. Whitney Lackenbauer a déclaré que le Canada devait trouver « un équilibre naturel entre les investissements nécessaires dans la défense, les capacités de sécurité au sens strict et les besoins bien connus et bien documentés des civils dans le Nord ». Il a ajouté que l'accès à Internet à large bande et les télécommunications sont des exemples de domaines où un tel équilibre est possible²³⁹.

Enfin, les installations navales offrent la possibilité de mettre en place des infrastructures à multiples usages. Conscient des retards et des limites de l'installation navale de Nanisivik, qui est éloignée de la collectivité la plus proche, Adam Lajeunesse a exhorté le gouvernement du Canada à construire des postes d'amarrage et des installations dans diverses collectivités de l'Arctique qui pourraient non seulement ravitailler les navires militaires, mais aussi réduire le coût de la vie et créer des emplois dans les collectivités de l'Arctique²⁴⁰.



Les membres du comité ont visité Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest).

²³⁷ SECD, *Témoignages*, 30 janvier 2023 (Paula Isaak).

²³⁸ SECD, *Témoignages*, 5 décembre 2022 (L'hon. Sandy Silver).

²³⁹ SECD, *Témoignages*, 28 mars 2022 (Whitney Lackenbauer).

²⁴⁰ SECD, *Témoignages*, 9 mai 2022 (Michael Byers).

Conclusions du comité et recommandations d'action

De l'avis du comité, les FAC ont certains défis à relever pour assurer la sécurité et de la défense dans l'Arctique, notamment lorsqu'elles effectuent des opérations dans la région. Certaines difficultés sont attribuables à la géographie, au froid, au recrutement et à la rétention des membres ainsi qu'à la disponibilité d'équipements et d'infrastructure adéquate. Abstraction faite de la faible probabilité, pour le moment, d'un conflit militaire à grande échelle dans l'Arctique, le Canada doit rapidement relever l'entièreté de ces défis, ce qui obligera une modernisation d'une partie de l'infrastructure militaire des FAC située dans le Nord.

Le comité est conscient que l'approche des FAC aux opérations dans l'Arctique permet d'envoyer des membres et ressources des FAC à divers endroits, en fonction de l'opération et des besoins. Compte tenu des vastes distances et du terrain difficile de l'Arctique, ainsi que du soutien qu'offrent les FAC aux collectivités locales, le MDN devrait continuellement évaluer si la présence des FAC dans le Nord répond aux besoins en matière de sécurité et de défense de tous les Canadiens, y compris des résidents du Nord.

En ce qui concerne les Rangers canadiens, le comité est conscient que les faibles taux de rémunération, la récupération des avantages après la retraite et les difficultés relatives à l'équipement font partie des obstacles au recrutement et au maintien des effectifs. Le comité s'attend à ce que, dans le cadre du programme d'amélioration des Rangers canadiens du MDN, les Rangers canadiens reçoivent l'équipement et les autres ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur rôle d'importance critique dans l'Arctique.

Le comité reconnaît également que le partenariat entre le Canada et les États-Unis au sein du NORAD joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité et la défense de l'Arctique nord-américain. Le comité salue l'engagement financier annoncé par le gouvernement du Canada de 38,6 milliards de dollars sur 20 ans comme contribution du Canada à la modernisation du NORAD.

Pour ce qui est du processus d'approvisionnement en défense, le comité rappelle son rapport de 2017, intitulé *Réinvestir dans les Forces armées canadiennes : un plan pour l'avenir*²⁴¹. Le comité est d'avis que la capacité du Canada de mener à bien des projets de défense dans les délais et les budgets prévus a été irrégulière, quel que soit le parti politique au pouvoir. Comme certains projets d'approvisionnement en défense se sont échelonnés sur plusieurs décennies, le système d'approvisionnement canadien devrait être amélioré afin que les FAC disposent de l'équipement dont elles ont besoin, au moment voulu, et apporte une véritable contribution à la sécurité dans l'Arctique et à sa défense dans un contexte international qui évolue rapidement.

Le comité reconnaît que la coordination des activités du gouvernement du Canada concernant la surveillance des eaux arctiques est cruciale. Cela dit, le comité note également que, dans un

²⁴¹ SECD, *Réinvestir dans les Forces armées canadiennes : un plan pour l'avenir*, onzième rapport, mai 2017.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

rapport de 2022 intitulé *La surveillance des eaux arctiques*, la vérificatrice générale du Canada observe qu'aucune organisation fédérale n'est responsable de cette surveillance.

Les six NPEA armés acquis pour la Marine royale canadienne et les deux NPEA non armés acquis pour la Garde côtière canadienne joueront un rôle important dans l'affirmation de la souveraineté canadienne et la protection des eaux et du littoral canadiens dans l'Arctique. Compte tenu de la tension croissante dans les relations internationales, le comité se demande s'il serait utile que les huit NPEA soient armés pour protéger l'Arctique canadien. Dans un rapport publié en 2010, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans recommandait qu'on arme certains navires de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique²⁴².

Selon le comité, le Canada doit de toute urgence renforcer sa capacité de détecter les menaces sous-marines. Dans ce contexte, le comité encourage le gouvernement du Canada à explorer différentes manières possibles d'acquérir de l'équipement nécessaire à cet égard, comme des sous-marins et des capacités de détection sous-marine. Par ailleurs, le Canada aurait avantage à se joindre au partenariat de sécurité trilatéral entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, connu sous le nom d'AUKUS. Dans le cadre de ce partenariat, l'Australie fera l'acquisition d'une flotte qui comprendra jusqu'à huit sous-marins à propulsion nucléaire. Jusqu'à présent, le Canada n'a pas manifesté d'intérêt pour ce type de sous-marins. Le comité estime toutefois que le pays pourrait contribuer à la collecte et au partage de renseignements dans le cadre de l'AUKUS et en tirer profit. La collecte et le partage de renseignements sont des domaines dans lesquels l'expertise du Canada est bien établie.

Le comité souligne que les lacunes dans les infrastructures militaires et civiles nuisent à la capacité des FAC à fonctionner de manière optimale dans l'Arctique, et l'EOA d'Inuvik – dont le comité a fait la visite – est un exemple d'infrastructure qui doit être modernisée. Le comité presse le gouvernement du Canada d'envisager de moderniser ou de construire des bâtiments à multiples usages pour servir d'infrastructure militaire dans la région. Ces bâtiments contribuent à la fois à assurer la sécurité et la défense et à produire des retombées pour les populations locales. La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, qui sert diverses fonctions et qui est utilisée par un certain nombre de groupes, pourrait servir de modèle.

Au sujet des télécommunications dans l'Arctique, le comité est préoccupé par le manque d'accès à Internet à large bande dans certaines parties de la région. Des infrastructures de télécommunications modernes sont essentielles aux opérations militaires et aux activités sociales et économiques des résidents locaux.

Enfin, le comité croit que les contrats de défense accordés à des entreprises nordiques et appartenant à des Autochtones ont le pouvoir de transformer la vie et les moyens de subsistance des résidents du Nord. Or, les dépenses en défense à elles seules ne suffiront pas à répondre aux besoins des populations locales, et d'autres investissements seront nécessaires, notamment dans

²⁴² Sénat, Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, *Le contrôle des eaux de l'Arctique canadien : Rôle de la garde côtière canadienne*, deuxième rapport, avril 2010.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

les domaines des télécommunications, de l'énergie, du logement et des transports. Il est urgent de répondre aux besoins sociaux et économiques des collectivités arctiques. Des communications et une collaboration efficace entre les gouvernements fédéral, territoriaux, locaux et autochtones seront déterminantes pour établir des priorités et répondre aux besoins.

Compte tenu de ce qui précède, le comité fait les recommandations suivantes :

Recommandation 12 :

Que le gouvernement du Canada évalue si des changements à la taille, à l'emplacement ou à la nature de la présence des Forces armées canadiennes dans l'Arctique canadien sont requis. Le gouvernement devrait publier les résultats de cette évaluation d'ici le 30 septembre 2024.

Recommandation 13 :

Que le gouvernement du Canada fasse une évaluation approfondie des infrastructures des Forces armées canadiennes au nord du 60^e parallèle et celles dans le Sud du Canada qui appuient les opérations dans l'Arctique. Cette évaluation devrait avoir pour objectif de déterminer quelles infrastructures doivent être réparées ou modernisées dans l'immédiat. Le gouvernement devrait rendre publics les résultats de cette évaluation d'ici le 30 juin 2025.

Recommandation 14 :

Que le gouvernement du Canada règle dans les plus brefs délais les problèmes qui nuisent au recrutement de Rangers canadiens et au maintien des effectifs. Dans le cadre de ces efforts, le gouvernement devrait à la fois s'assurer que les Rangers canadiens ont un accès adéquat à l'équipement nécessaire et apporter les changements requis à leur rémunération.

Recommandation 15 :

Que le gouvernement du Canada publie, d'ici le 30 juin 2024, une mise à jour concernant l'état du programme d'amélioration des Rangers canadiens.

Recommandation 16 :

Que le gouvernement du Canada élabore un plan pour soutenir le bien-être des membres des forces de sécurité et de défense affectées dans l'Arctique, y compris les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada. Le gouvernement devrait publier ce plan d'ici le 31 mars 2025.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Recommandation 17 :

Que le gouvernement du Canada informe régulièrement le Parlement de la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. Transmise à une fréquence annuelle au minimum, l'information devrait porter sur les retards ou les difficultés possibles dans la réalisation des projets d'approvisionnement dans les délais et selon les budgets prévus ainsi que sur les mesures prises pour résoudre ces difficultés.

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Canada détermine si les deux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique acquis pour la Garde côtière canadienne devraient être armés afin de pouvoir mieux affirmer la souveraineté du Canada et protéger le littoral et les eaux de l'Arctique canadien.

Recommandation 19 :

Que le gouvernement du Canada ajoute, dans sa prochaine politique de défense, une section sur la connaissance du domaine sous-marin et les menaces sous-marines. Cette section devrait présenter un plan visant à remplacer rapidement les sous-marins canadiens actuels par des sous-marins capables de mieux fonctionner dans l'Arctique.

Recommandation 20 :

Que le gouvernement du Canada déploie des efforts pour se joindre au partenariat trilatéral de sécurité entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, connu sous le nom d'AUKUS. Ce faisant, le gouvernement devrait faire connaître les façons dont le Canada pourrait contribuer à la collecte et au partage de renseignements.

Recommandation 21 :

Que le gouvernement du Canada élabore un plan pour améliorer la connectivité à Internet à large bande dans l'Arctique afin de répondre aux besoins militaires et civils. Les options examinées dans le cadre de l'élaboration du plan devraient comprendre l'utilisation de satellites et de câbles à fibres optiques. D'ici le 30 juin 2024, le gouvernement devrait publier des informations sur le montant des fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan, ainsi que sur les échéances prévues par le plan.

Recommandation 22 :

Que le gouvernement du Canada examine, pour tous les projets d'infrastructure liés à la sécurité dans l'Arctique canadien et à sa défense, si des bâtiments à multiples usages sont appropriés.

Recommandation 23 :

Que le gouvernement du Canada détermine, pour chaque projet de sécurité et de défense en cours ou proposé dans l'Arctique, les retombées sociales et économiques probables qui seraient créées pour les collectivités de l'Arctique. S'il s'avère que les projets du genre sont peu susceptibles d'avoir de telles retombées, le gouvernement devrait désigner d'autres sources de financement fédéral qui pourraient permettre de répondre aux besoins sociaux et économiques les plus urgents dans l'Arctique.

CONCLUSION

La géographie et la démographie de l'Arctique canadien ont une incidence sur l'approche du Canada en matière de sécurité et de défense dans la région. Comme le comité l'a fait remarquer dans l'introduction, l'Arctique représente 40 % de la masse terrestre du Canada et 75 % du littoral du pays, mais moins de 1 % de sa population. L'Arctique canadien est vaste et peu peuplé, et la plupart de ses résidents sont autochtones²⁴³. Le comité voit l'Arctique – d'abord et avant tout – comme la terre ancestrale des peuples autochtones.

Le comité croit que le Canada se trouve actuellement à un tournant concernant l'Arctique : les défis socioéconomiques, environnementaux et liés à la sécurité augmentent en fréquence et en sévérité. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 pourrait également avoir des conséquences durables sur la sécurité et la défense dans l'Arctique ainsi que sur la coopération sur des questions relatives à l'Arctique. Dans ce contexte, le comité met l'accent sur le fait que le Canada doit collaborer le plus possible avec ses alliés arctiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et les États-Unis – afin de résoudre les questions touchant l'Arctique, y compris celles liées à la sécurité et à la défense.

Bon nombre des thèmes présentés dans le présent rapport – le contexte international de sécurité, la sécurité dans l'Arctique et l'accès accru à la région ainsi que les capacités militaires et l'infrastructure de sécurité dans l'Arctique – ont été abordés dans des rapports d'autres comités parlementaires sur ces sujets. Le comité reconnaît que les solutions à la plupart des défis liés à l'Arctique – sinon tous – ne seront pas simples. Or, le gouvernement du Canada doit relever ceux concernant la sécurité et la défense dans l'Arctique en temps opportun, et en collaboration avec les gouvernements locaux et autochtones. Il doit avoir comme priorité de s'assurer que ses activités liées à la sécurité dans l'Arctique et à sa défense protègent les Canadiens de toutes sortes de menaces et produisent des retombées pour les populations de l'Arctique.

Le comité s'inquiète à la fois de la sécurité et de la défense dans l'Arctique canadien, et des besoins non comblés des populations arctiques qui ont été abordés dans le rapport sur l'Arctique du Comité sénatorial spécial, *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*. Bien que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour améliorer la sécurité et la défense dans l'Arctique, il doit aborder cette question avec l'urgence qui s'impose compte tenu de la situation.

²⁴³ Gouvernement du Canada, *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord : Chapitre sur la sécurité et la défense*, 2019; et Statistique Canada, *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*.

ANNEXE A – Témoins

Le lundi 21 mars 2022

- Wayne Walsh, directeur général, Direction générale des politiques stratégiques du Nord, Organisation des affaires du Nord, *Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada*
- Major-général M.C. Wright, commandant, Commandement du renseignement des Forces canadiennes et chef du Renseignement, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Jonathan Quinn, directeur général, Politique générale continentale, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Brigadier-général Pascal Godbout, commandant, Force opérationnelle interarmées (Nord), *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Stephen Randall, directeur, Division du droit des océans, de l'environnement, de l'air et de l'espace, *Affaires mondiales Canada*
- Kevin Hamilton, directeur général, Politique de sécurité internationale, *Affaires mondiales Canada*
- Heidi Lorraine Kutz, haute représentante pour l'Arctique et directrice générale, Affaires arctiques, eurasiennes et européennes, *Affaires mondiales Canada*

Le lundi 28 mars 2022

- Rob Huebert, professeur agrégé, Département de science politique, Université de Calgary
- Whitney Lackenbauer, chaire de recherche du Canada sur l'étude du Nord canadien, et professeur, Université Trent
- Andreas Østhagen, chercheur principal, Institut Fridtjof Nansen et High North Center (Université Nord) et boursier du Wilson Center
- Wilfrid Greaves, professeur adjoint de relations internationales, Université de Victoria
- Elizabeth Riddell-Dixon, professeure, Université Western Ontario, et agrégée supérieure au Bill Graham Centre for Contemporary International History, Université de Toronto
- Suzanne Lalonde, professeure, Faculté de droit, Université de Montréal
- Lassi Heininen, professeur, Université de Laponie (Finlande), responsable du Thematic Network on Geopolitics and Security et président de l'Arctic Circle Mission Council on the Global Arctic

Le lundi 25 avril 2022

- Aurel Braun, professeur titulaire, Relations internationales et sciences politiques, Université de Toronto
- Paul Stronski, chercheur associé, Programme Russie et Eurasie, Dotation Carnegie pour la paix internationale
- Mathieu Boulègue, chercheur associé, Programme Russie et Eurasie, Chatham House, Institut royal des affaires internationales

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

- David Auerswald, professeur, Stratégie de sécurité nationale, National War College des États-Unis

Le lundi 2 mai 2022

- Ron Wallace, associé, Institut canadien des affaires mondiales
- Guy Saint-Jacques, ex-ambassadeur du Canada en Chine (2012-2016)
- Jessica M. Shadian, présidente et cheffe de la direction, Arctic 360
- Marc Lanteigne, professeur agrégé, Sciences politiques, Université de Tromsø (Norvège)
- Jeffrey Reeves, vice-président, Recherche et stratégie, Fondation Asie Pacifique du Canada

Le lundi 9 mai 2022

- Michael Byers, professeur, Université de la Colombie-Britannique
- Colonel (à la retraite) Pierre Leblanc, président, Arctic Security Consultants
- Peter Kikkert, titulaire de la chaire Irving Shipbuilding en politique de l'Arctique, Brian Mulroney Institute of Government, Université St. Francis Xavier
- Adam Lajeunesse, professeur adjoint, Politiques publiques et gouvernance, Université St. Francis Xavier
- Magali Vullierme, chercheuse, Centre de recherche CHUM, Université de Montréal et Observatoire de la politique et la sécurité de l'Arctique, École nationale d'administration publique

Le lundi 24 octobre 2022

- Troy Crosby, sous-ministre adjoint (Matériels), *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Rob Chambers, sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement), *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Vice-amiral Angus Topsy, commandant, Marine royale canadienne, ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes
- Lieutenant-général Eric Kenny, commandant, Aviation royale canadienne, ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes
- Lieutenant-général Jocelyn Paul, commandant, Armée canadienne, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Simon Page, sous-ministre adjoint, Approvisionnement maritime et défense, *Services publics et Approvisionnement Canada*
- Andy Smith, sous-commissaire, Construction navale et matériel, *Garde côtière canadienne*
- Neil O'Rourke, commissaire adjoint, Région de l'Arctique, *Garde côtière canadienne*
- Farhat Khan, directrice générale, Planification des investissements, Gestion du matériel et de l'approvisionnement et dirigeante principale de l'approvisionnement, *Garde côtière canadienne*

Le lundi 14 novembre 2022

- David Perry, président, Institut canadien des affaires mondiales
- J. Craig Stone, professeur agrégé émérite, Département des études de la défense, Collège des Forces canadiennes
- Philippe Lagassé, professeur adjoint et titulaire de la Chaire Barton, Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton
- Les Klapatiuk, président, *International Logistical Support Inc.*

Le lundi 21 novembre 2022

- Andrea Charron, directrice et professeure agrégée, Centre d'études de défense et de sécurité, Université du Manitoba
- James Fergusson, directeur adjoint, Centre d'études de défense et de sécurité, Université du Manitoba
- Ross Fetterly, associé, Institut canadien des affaires mondiales
- Lieutenant-général Alain Pelletier, commandant adjoint, Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Major-général Iain Huddleston, commandant, Région canadienne du NORAD, Forces armées canadiennes, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Jonathan Quinn, directeur général, Politique générale continentale, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*

Le lundi 28 novembre 2022

- Bridget Larocque, présidente, Conseil consultatif du Nord, Réseau sur la défense et la sécurité nord-américaines et arctiques
- Devlin Fernandes, directrice générale, *Conseil international des Gwich'in*
- Roberta Joseph, cheffe, *Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in*
- Kluane Adamek, cheffe régionale, Yukon, *Assemblée des Premières Nations*

Le lundi 5 décembre 2022

- L'honorable Sandy Silver, premier ministre du Yukon, *Bureau du premier ministre du Yukon*
- Surintendante Lindsay Ellis, officier responsable des enquêtes criminelles, Division M, *Gendarmerie royale du Canada*
- Sean McGillis, directeur exécutif, Police fédérale, Ottawa, *Gendarmerie royale du Canada*
- Denis R. Vinette, vice-président, Direction générale des voyageurs, *Agence des services frontaliers du Canada*

Le lundi 30 janvier 2023

- Paula Isaak, sous-ministre déléguée, *Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada*

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

- Georgina Lloyd, sous-ministre adjointe, Affaires du Nord, *Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada*
- Wayne Walsh, directeur général, Direction générale des politiques stratégiques du nord, *Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada*
- Andrew Hayes, sous-vérificateur général, *Bureau du vérificateur général du Canada*
- Nicholas Swales, directeur principal, *Bureau du vérificateur général du Canada*
- Chantal Thibaudeau, directrice, *Bureau du vérificateur général du Canada*

Le lundi 6 février 2023

- David Angell, ambassadeur et représentant permanent, *Délégation conjointe du Canada à l'OTAN*
- Vice-amiral Scott Bishop, représentant militaire du Canada auprès de l'OTAN, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*

Le lundi 24 avril 2023

- L'honorable Anita Anand, c.p., députée, ministre de la Défense nationale
- Bill Matthews, sous-ministre, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Général Wayne Eyre, chef d'état-major de la Défense, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Vice-amiral J.R. Auchterlonie, commandant, Commandement des opérations interarmées du Canada, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*
- Jonathan Quinn, directeur général, Politique de défense continentale, *ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes*

ANNEXE B – Mémoires

Le comité a reçu les mémoires et les renseignements complémentaires suivants durant son étude :

- Mémoire du Conseil circumpolaire inuit (Canada)
- Mémoire de Hiu-Tung Choi, Timothy
- Mémoire de Smith, Andrew G., au nom du gouvernement du Yukon
- Mémoire de Wood, Clarence, maire d'Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
- Mémoire de Lalonde, Suzanne
- Renseignements complémentaires : Réponse de la Garde côtière canadienne à la question soulevée au cours de la réunion du 24 octobre 2022
- Renseignements complémentaires : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada – Sous-ministre déléguée – Cartable de transition
- Renseignements complémentaires : réponses à des questions posées à la réunion (Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada)

ANNEXE C – Missions d'étude

Le Nord canadien (du 2 au 10 octobre 2022)

Le dimanche 2 octobre 2022 - Iqaluit

Garde côtière canadienne (GCC) :

- Neil O'Rourke, commissaire adjoint pour la région de l'Arctique;
- Eric Noden, agent principal d'intervention environnementale.

Le lundi 3 octobre 2022 - Iqaluit

Sommet sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique, organisé par le sénateur Dennis Patterson, l'Inuit Development Corporations Association, Nunasi, Nassituq et Pan-Arctic Inuit Logistics :

- P. J. Akeeagok, premier ministre du Nunavut;
- Ken Coates, titulaire de la chaire de recherche du Canada sur l'innovation régionale, Université de la Saskatchewan;
- Whitney Lackenbauer, professeur et titulaire de la chaire de recherche du Canada sur l'étude du Nord canadien, Université Trent;
- Jessica Shadian, cheffe de la direction et fondatrice, Arctic360;
- Charlie Watt, ex-sénateur;
- Titus Allooloo, Ranger canadien et ex-ministre du Nunavut;
- Jody Langelier, présidente et contrôleur, Nasittuq Corporation;
- Clint Davis, président-directeur général, Nunasi Corporation;
- Kilikvak Kabloona, directrice générale, Nunavut Tunngavik Incorporated;
- L'honorable Dan Vandal, c.p., député, ministre des Affaires du Nord;
- Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami.

Le mardi 4 octobre 2022 - Iqaluit

Assemblée législative du Nunavut :

- Adam Arreak Lightstone, membre de l'Assemblée législative (circonscription d'Iqaluit-Manirajak);
- Alex Baldwin, directeur de la recherche, Assemblée législative du Nunavut.

Qikiqtaaluk Corporation:

- Harry Flaherty, président et chef de la direction et vice-président du conseil d'administration, Pan Arctic Inuit Logistics;
- Clarence Synard, président et chef de la direction, NCC Investment Group Corp.

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

Divison V de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) :

- Surintendant principal Andrew Blackadar, commandant divisionnaire;
- Surintendante Marie-Claude Côté, officier responsable de la police criminelle;
- Sean McGillis, directeur exécutif, Gestion stratégique de la Police fédérale.

Association civile de recherche et de sauvetage aériens (ACRSA) – Nunavut :

- John Vander Velde, directeur.

Le mercredi 5 octobre 2022 - Cambridge Bay

Savoir polaire Canada :

- Jennifer Hubbard, présidente;
- David Hik, scientifique en chef;
- Sue Kerr, dirigeante principale des finances;
- Jeannie Ehaloak, directrice, Communications stratégiques.

Groupe des Rangers canadiens :

- Lieutenant-colonel Kristian Udesen, commandant;
- Adjudant-chef Adam Taylor, sergent-major régimentaire;
- Caporal Allen Elatiak, Ranger canadien;
- Ranger David Analok, Ranger canadien.

Kitikmeot Corporation :

- Dino Forlin, chef de la direction.

Le jeudi 6 octobre 2022 - Inuvik

Emplacement d'opérations avancé, Forces armées canadiennes :

- Brigadier-général Derek O'Malley, Force aérienne des États-Unis, commandant adjoint, Région canadienne du NORAD;
- Colonel David Turenne, commandant, 4^e Escadre;
- Lieutenant-colonel Dale Campbell, commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada.

La Station-relais pour satellites d'Inuvik, Ressources naturelles Canada:

- Jiri Raska, gestionnaire de la station.

Société régionale inuvialuite :

- Duane Ningaqsiq Smith, président et chef de la direction.

Municipalité d'Inuvik:

- Clarence Wood, maire;
- Natasha Kulikowski, adjointe au maire;

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

- Tony Devlin, conseiller.

Conseil tribal des Gwich'in :

- Ken Kyikavichik, grand chef;
- Tom Weegar, président-directeur général;
- Susan Laramee, directrice des affaires gouvernementales;
- Roy Erasmus Jr., président-directeur général, Gwich'in Development Corporation.

Le samedi 8 octobre 2022 - Yellowknife

Force opérationnelle interarmées (Nord), quartier général :

- Brigadier-général Pascal Godbout, commandant;
- Capitaine de vaisseau Jacob French, commandant adjoint;
- Lieutenant-colonel Paul Leonard, directeur, Opérations;
- Lieutenant-colonel Robert Thompson, directeur, Soutien;
- Lieutenant-colonel Devlon Paquette, directeur, Personnel/commandant du quartier général;
- Lieutenant-colonel Christopher Barr, commandant du Loyal Edmonton Regiment;
- Capitaine de corvette Max McMillan, Bureau de première responsabilité de l'événement;
- Adjudant-chef Terence Wolaniuk, adjudant-chef de la formation;
- Conrad Schubert, conseiller, Affaires intergouvernementales.

Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest :

- Caroline Cochrane, première ministre des Territoires du Nord-Ouest;
- Shawn McCann, sous-secrétaire, ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones;
- Shaleen Woodward, première secrétaire de la première ministre.

Colorado Springs, Colorado, États-Unis (du 8 au 10 février 2023)

- Lieutenant-général Alain Pelletier (Aviation royale canadienne), commandant adjoint du NORAD
- Contre-amiral Daniel Cheever (marine des États-Unis), chef d'état-major du NORAD et de l'USNORTHCOM
- Brigadier-général James Hawthorne (Aviation royale canadienne), NORAD & USNORTHCOM J5 Adjoint (CAN)
- Colonel Danielle Willis (United States Air Force), NORAD J3
- Colonel Bruce MacLean (Aviation royale canadienne), NORAD & USNORTHCOM J8 Adjoint (CAN)
- Colonel Guillaume Tremblay (Aviation royale canadienne), chef d'état-major CANELEMNORAD
- Colonel Robert McLellan (Corps des Marines des États-Unis), chef de la division NORAD et USNORTHCOM J52

La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution

- Commandant Anthony Lefresne (Marine royale canadienne), adjoint du NORAD et de l'USNORTHCOM au chef d'état-major
- Sergent-major James Porterfield (Corps des Marines des États-Unis), NORAD et USNORTHCOM Senior Enlisted Leader
- Adjudant-chef James McCarron (Aviation royale canadienne), CANELEMNORAD
- Mme Elizabeth Baldwin-Jones, conseillère politique canadienne du NORAD et de l'USNORTHCOM
- M. Stephen Galayda, directeur de l'ingénierie, Cheyenne Mountain Space Force Station
- M. Terry Baggett, chef de division adjoint du NORAD et de l'USNORTHCOM J53
- M. Michael Harrison, chef de division, NORAD & USNORTHCOM J81



Imprimé par le service des impressions du Sénat /
Printed by Senate Printing Service